



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 7 JUIN 2019</b></p>
---

### PROCES-VERBAL

**Étaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CIOTTI, COLOMAS (pouvoir à M. BECK du rapport n°1 au rapport n°9), CONSTANT, Mmes DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI à partir du rapport n°10), LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER (pouvoir à Mme MOREAU du rapport n°1 au rapport n°8), MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, MM. ROSSI, ROSSINI (pouvoir à Mme SIEGEL du rapport n°1 au rapport n°8), Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

**Étaient excusés :** M. CHIKLI (pouvoir à M. LISNARD du rapport n°1 au rapport n°9), Mmes DESCHAINTRÉS (pouvoir à M. BARTOLETTI), GIUDICELLI (pouvoir à M. GINESY), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), M. TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD).

**Était absent :** M. CESARI.

L'an deux mille dix-neuf le 7 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

**M. Le Président.**- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos sièges. Avant de commencer cette séance, je voudrais vous annoncer le retour, auprès du Directeur général des services, Christophe PICARD, de Christel THEROND. Elle s'était absentée quelques mois pour un stage et revient aujourd'hui sur un poste de Directrice générale adjointe aux ressources et moyens pour notre administration. Je tiens à la féliciter pour cette accession à ce poste et je lui adresse tous mes encouragements pour les fonctions qu'elle assure désormais auprès de M. PICARD.

Je voulais également mettre à l'honneur, puisqu'il s'agit de sa dernière séance, une personne qui nous a servis ici dans l'ombre, dans la discrétion, avec beaucoup de professionnalisme, beaucoup de gentillesse, et qui a toujours fait l'unanimité auprès de ceux qu'elle a côtoyés et avec qui elle a travaillé. Elle fait partie de notre collectivité depuis janvier 2007. Elle a été adjointe au chef du service de l'assemblée avant d'être nommée chef du service de l'assemblée par le Président Eric CIOTTI dès le mois de juillet 2008. C'est un poste qu'elle a toujours occupé sans discontinuer depuis. Vous avez bien compris que je parle d'Isabelle SCHERRER qui, tant sa discrétion est exemplaire, m'en voudra probablement de lui rendre cet hommage. C'est une part de l'histoire de cet hémicycle qui se tournera bientôt avec son départ à la retraite. En douze ans de séance, elle aurait beaucoup à écrire sur tout ce qu'elle a vu passer, sur les discours, les échanges, les débats, les réalisations, les grands projets. Elle nous quittera dès le mois de septembre, et je lui souhaite de profiter pleinement de ce nouvel horizon.

Je demande à présent à Mme BORCHIO-FONTIMP de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

*Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Le quorum est ainsi largement atteint. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence ce matin, sur une séance qui sera notamment marquée par l'examen du compte administratif 2018. Ce compte confirmera, si besoin était, la bonne santé financière de notre collectivité. Nous aurons l'examen de plusieurs rapports marquants, avec tout d'abord un rapport sur la création de la Maison départementale de l'intelligence artificielle. Nous aurons aussi un rapport important sur l'Opération d'intérêt national Ecovallée, un rapport sur la préservation du patrimoine religieux, ou encore un rapport sur le plan pauvreté. Ce sont quatre dossiers qui peuvent émerger parmi tous les rapports de cette séance. Ces rapports soulignent l'ambition que nous défendons pour construire, pour le département des Alpes-Maritimes, un avenir qui n'oublie pas nos racines ni notre histoire, et qui se focalise véritablement sur les grands changements de notre société. Ce sont des valeurs de solidarité, de proximité, d'équité que nos gouvernants négligent parfois au plan national mais que nous avons pour notre part constamment à l'esprit.

En 2018, nous avons dû faire face à une tentative de faire disparaître notre collectivité. Nous avons tous résisté. Cette tentative a finalement été avortée grâce au soutien de tous, des élus, des maires, des présidents de Communautés d'agglomération, des présidents de Communautés de communes, etc. Le sondage IFOP de janvier 2018 confirme que 66 % des

habitants des Alpes-Maritimes estiment que nous respectons les engagements que nous avons pris devant les électeurs en 2015. De plus, 76 % de nos concitoyens sont satisfaits de l'action du Conseil départemental. Voilà des résultats qui sont encourageants et qui témoignent véritablement du bon sens et de la réalité de l'action du Conseil départemental.

Le compte administratif est souvent considéré comme un acte d'enregistrement des données comptables. Or, à mes yeux, c'est tout sauf un moment administratif. C'est un acte fondamental de la vie de notre collectivité. C'est le juge de paix, le révélateur du respect ou non de nos engagements, ceux que nous avons affirmés lors des campagnes électorales, lorsque nous nous sommes faits élire, ou lors du vote du budget primitif, c'est-à-dire à ces moments où nous avons posé nos ambitions. Le compte administratif 2018 permet de juger de l'action du Président et de l'équipe départementale. Je remercie et félicite l'ensemble des présidents des commissions et des vice-présidents dans leurs délégations, pour leurs actions qui orientent les politiques de cette maison. Je veux également profiter de cette occasion pour remercier les 4 300 agents qui sont au quotidien les garants de la mise en œuvre de ces décisions. Les 1,1 million de Maralpains pour lesquels nous agissons au quotidien jugent ce bilan. Je le répète, ce chiffre de 76 % de citoyens satisfaits de notre action n'est pas anodin.

Le compte administratif est le premier niveau d'évaluation. Nous n'avons pas en France cette culture de l'évaluation. Depuis des années, nous essayons de l'établir au niveau de notre collectivité. Le compte administratif en est un outil. Mais nous voulons aller plus loin. C'est ainsi qu'une mission d'évaluation des politiques publiques, la MEPP, dirigée par Véronique RUMINSKI, vient d'être créée il y a moins de deux semaines au sein de notre collectivité pour mesurer véritablement l'impact et la conformité de l'action que nous menons et des décisions que nous prenons.

Par ailleurs, nous avons déjà parlé dans cet hémicycle, et cela avait été demandé par certains d'entre vous, de la mise en place d'un déontologue en charge des élus. Il avait été nommé en la personne du Préfet Pierre BREUIL. Il s'avère que pour des raisons personnelles, il a dû renoncer à cet engagement. Nous avons donc sollicité l'ancien Préfet des Alpes-Maritimes, celui qui fut Préfet de 2006 à 2008, Dominique VIAN. Il a notamment été acteur de la naissance de la Métropole de Nice Côte d'Azur et de l'EPA de la Plaine du Var. Après avoir été Préfet de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Réunion, et plus récemment collaborateur des ministres François BAROIN et Marie-Luce PENCHARD, ou encore du Président du Sénat, Gérard LARCHER, il a accepté cette mission. Il est donc aujourd'hui dans cette fonction, et je ne peux que m'en réjouir. Vous pourrez ainsi prendre contact avec lui.

Mais revenons au compte administratif. Je l'affirmais et veux le réaffirmer : il est excellent. Tous les indicateurs sont au vert. L'indicateur le plus pertinent, celui que nous prenons en référence le plus souvent, est l'épargne brute. Elle reflète véritablement la santé financière de notre institution. C'est la capacité d'autofinancement de la collectivité pour couvrir le remboursement des emprunts et l'investissement. Pour 2018, l'épargne brute du Conseil départemental des Alpes-Maritimes s'établit à 168,7 M€. Elle est en augmentation de 35,7 M€ en un an. Elle a doublé au cours de ces six dernières années. Elle représente 153 € par habitant.

C'est un beau résultat par rapport à la moyenne des départements de même strate, puisque cette moyenne est de 100 €. Quant à l'épargne nette, notre capacité d'investissement, une fois le capital annuel de la dette remboursé, elle atteint les 102 M€, soit une progression de près de 50 % en un an. Ces résultats sont bien sûr les résultats du désendettement très fort de la collectivité, mais aussi des années d'efforts, d'économies, de rationalisation, soutenues par le dynamisme du marché immobilier. Cela nous a permis d'absorber le choc du désengagement de l'Etat. Vous l'aurez compris, je veux parler des DMTO et de l'action de mon prédécesseur, du Président Eric CIOTTI, sur les bancs de cette assemblée.

Le second indicateur primordial pour une collectivité est celui de la capacité de désendettement. Il exprime la solvabilité de la collectivité. Celle-ci est-elle en capacité de rembourser sa dette ? En combien d'années ? Encore une fois, cet indicateur est excellent. Il est en constante amélioration. Au 31 décembre 2018, il s'établit à 4,7 années contre 6,1 années en 2017. Nous sommes en-dessous des 8 ans fatidiques qui décident de la bonne ou de la mauvaise gestion d'une collectivité. Au-delà des 8 ans, vous êtes dans une zone orange. Nous pouvons donc nous réjouir pour notre part d'être dans un vert très marqué.

Cet indicateur traduit le respect de la parole donnée aux électeurs. Le désendettement faisait partie de ces engagements fondamentaux pris à l'occasion de la campagne électorale de 2015 par l'ensemble de la majorité départementale. Cette parole est tenue. La dette a à nouveau diminué de 16,7 M€. En quatre ans, nous sommes passés au-dessus de la barre des 100 M€ de réduction de la dette, 106,7 M€ pour être précis. Nous nous étions également engagés à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cela continue d'être le cas, puisque je vous rappelle que le gouvernement avait essayé de nous imposer un encadrement des dépenses de fonctionnement. Il souhaitait le faire pour les 322 plus grandes collectivités. Avec votre accord et votre adhésion, nous n'avons pas voulu voter ce pacte financier imposé de manière unilatérale qui plafonnait le taux d'évolution des dépenses à 1,2 % par an. Nous ne l'avons pas signé parce que nous voulions garder l'autonomie de décision et de fonctionnement de notre collectivité. Ce n'est pas pour autant que nous ne sommes pas des élus responsables. Mais justement, en tant qu'élus responsables, nous n'avons pas besoin de ce contrôle organisé pour que notre collectivité maîtrise ses dépenses. Nous venons de recevoir de la part de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes la confirmation par courrier d'une évolution des dépenses pour l'année 2018 à 0,76 %.

Une maîtrise des dépenses, une baisse de la dette, voilà que nos efforts de gestion paient, sans pour autant obérer notre capacité d'investissement qui nous permet de jouer pleinement le rôle d'aménageur du territoire. Cet engagement politique est lui aussi respecté, malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il faut le rappeler car nous avons tendance à l'oublier. En 2013, nous avions 130 M€ de dotations de l'État. En 2018, nous avons perçu 40 M€. En d'autres termes, nous avons 90 M€ de moins pour investir dans notre économie. Néanmoins, et malgré cela, malgré le système de péréquation ubuesque qui ponctionne les Départements bons élèves pour soutenir les Départements beaucoup plus en difficulté, pour le Département des Alpes-Maritimes, la facture qui nous a été présentée s'élève à 49,9 M€.

Ce sont ainsi 50 M€ de la richesse départementale qui ont été ponctionnés pour alimenter d'autres collectivités. C'est un effort de solidarité de 7,7 M€ que l'on nous demande en plus, qui s'ajoute aux dépenses et qui ne rentre pas dans l'économie du Département des Alpes-Maritimes.

Malgré ces contraintes, nous avons tenu le cap de l'investissement à un niveau de 163,9 M€ pour 2018. Ce sont 8,6 M€ de plus qu'en 2017. Ce sont des investissements que nous avons engagés sur nos compétences propres avec par exemple 40 M€ dans le réseau routier départemental, ou 40 M€ dans la construction et la modernisation de nos collèges. Je citerai notamment la livraison du collège Arnaud Beltrame à Pégomas, la réfection du collège Simone Veil à Nice, le gymnase du collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer. Il y a aussi ce que nous avons voulu sanctuariser dans notre politique de solidarité territoriale, soit 78,9 M€ (5,2 M€ de plus qu'en 2017) pour soutenir plus de 600 projets pour toutes les communes et toutes les intercommunalités du département des Alpes-Maritimes.

En 2018, nous avons également fait un effort tout particulier sur le programme des investissements dans les maisons de retraite publiques des Alpes-Maritimes : l'Escalinada à Villefranche-sur-Mer, le Savel à Contes, la fondation Pauliani à Nice, les Alpes d'Azur à Puget-Théniers. Nous avons aussi consenti un effort tout particulier pour le financement des grands transports publics : les lignes 2 et 3 du tramway métropolitain, le bus à haut niveau de service Cannes – Mandelieu, ou encore le bus-tram à Antibes Sophia-Antipolis. En matière de mobilité pour les Azuréens, nous aurons d'ailleurs aujourd'hui à nous prononcer sur les travaux exceptionnels pour la desserte des vallées du haut pays. En effet, le tunnel de la Mescla et celui du Reveston font partie de ces tunnels de plus de 300 mètres qui, suite au drame du tunnel du Mont-Blanc, doivent être adaptés aux normes de sécurité et qui vont nécessiter deux à trois ans d'intervention et de travaux. L'accès à l'ensemble des vallées du haut pays s'effectuant par cet axe, la création d'un axe bis le temps des travaux est donc obligatoire, avec la mise en place de gabarits sur les routes métropolitaines M 6202 et M 2205 pour permettre une circulation à double sens. Nous y consacrerons un crédit de 1,6 M€.

Vous le constaterez encore au cours de la commission permanente qui suivra notre assemblée, l'aide aux collectivités pour cette seule séance concerne 130 projets locaux, et plus de 15 M€ de crédits. Le Département confirme ainsi son rôle de premier partenaire des collectivités locales dans les Alpes-Maritimes. C'est en tant que premier partenaire des collectivités locales que nous aurons à présenter dans cette séance un rapport qui avait été retiré de l'ordre du jour de notre dernière séance. Ce rapport concerne la signature du contrat d'avenant au projet partenarial d'aménagement 2019-2032 de l'Opération d'intérêt national (OIN) Ecovallée Plaine du Var.

Cet avenant vise à consolider un programme d'aménagement révisé de l'OIN et à valider un financement complémentaire fixé pour le Département à 4,35 M€. En commission et en séance, cela avait suscité de nombreuses questions qui m'ont amené à demander et à solliciter des explications complémentaires. Après avoir saisi Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Président de l'EPA, le Directeur de l'EPA nous a reçus pour une visite sur le terrain, au Grand Arénas et à Nice Méridia.

Quelques éléments de réponses ont été apportés. Même si beaucoup de questions restent en suspens concernant les aménagements futurs, et notamment des inquiétudes sur la forte proportion de logements prévus à l'intérieur et en bordure de l'OIN, je souhaite que le Département des Alpes-Maritimes soit un partenaire responsable, actif, même si nous restons vigilants sur ce grand programme de développement dans les Alpes-Maritimes.

Nous sommes d'ailleurs déjà, par rapport à cette OIN et à l'EPA, un acteur majeur avec le SMIAGE, dont tous les grands travaux en cours et à venir dans la Plaine du Var permettent de mettre en œuvre les aménagements de l'OIN. Le SMIAGE, je le rappelle, est un syndicat unique pour la gestion de l'eau que la France nous envie et qui, grâce à l'époque à l'unité du Département et à la volonté de la Métropole et des Communautés d'agglomération, représente aujourd'hui un outil important. Je vous proposerai donc de voter ce rapport, tout en précisant que les représentants du Département au sein du conseil d'administration de l'EPA resteront particulièrement vigilants et actifs sur toutes les questions pour lesquelles il ne peut y avoir de réponse actuellement.

Sur notre politique de solidarité territoriale, nous ajouterons également aujourd'hui une pierre de plus à notre édifice puisque nous aurons à nous prononcer sur le plan de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux des Alpes-Maritimes, avec une proposition d'ouverture de crédits de 5 M€ sur trois ans. De la plus petite chapelle abandonnée, à la basilique Notre-Dame de l'Assomption ou Sainte-Réparate à Nice, en passant par les églises et chapelles baroques du Vieux-Nice, de la Roya-Bévéra, ou encore par le monastère de Lérins, le patrimoine religieux des Alpes-Maritimes consacre plus de mille sites culturels, historiques, culturels, symboles de l'histoire de ce territoire et de nos racines.

Suite au drame qui a frappé la cathédrale Notre-Dame de Paris et qui a partiellement détruit ce symbole national, ce phare de la chrétienté, je vous propose le vote d'une somme qui sera, au regard du coût total des travaux, plafonnée à 1 M€ et versée selon l'avancement des travaux. Je vous propose d'inscrire cette aide financière dans un programme plus ambitieux pour le patrimoine religieux des Alpes-Maritimes. C'est toute la vocation de la programmation que nous souhaitons mettre en place pour ce patrimoine religieux. Il s'agit là de préserver et de sauvegarder un patrimoine qui participe largement à l'attractivité touristique de la Côte d'Azur. Je suis sensible à votre volonté d'étendre cette action à la protection et la rénovation du patrimoine entendu dans une acception plus large, et j'ai entendu les débats qui se sont tenus en commission. Nous en avons parlé avec quelques-uns d'entre vous. Aussi, après ce premier plan de programmation pour le patrimoine religieux, je vous proposerai d'autres programmes, comme celui par exemple dédié au patrimoine militaire pour lequel certains d'entre vous ont déjà fait des interventions, dont M. ASSO et M. VINCIGUERRA. Cette question sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020.

Notre collectivité assume pleinement et de plus en plus la protection de ceux qui sont touchés par les accidents de la vie. Nous passons ici de la solidarité territoriale à la solidarité humaine. C'est le cas notamment avec le soutien sans faille que nous apportons aux pompiers des Alpes-Maritimes. Nos pompiers sont en effet de plus en plus sollicités.

Les secours à victimes ont augmenté de plus de 25 % au cours de ces dix dernières années. Les sapeurs-pompiers sont d'ailleurs devenus une véritable variable d'ajustement, voire un dernier recours pour pallier les défaillances du système de santé ou au manque de médecins. Ils exercent leurs missions au sein du SDIS 06, qui est l'un des plus sollicités de France : 120 000 interventions annuelles pour une population de 1,1 million d'habitants qui atteint, ne l'oublions pas, 2 millions d'habitants voire davantage pendant la saison estivale. Pour cela, nous accordons une participation record en 2018, soit 78,5 M€ dont une enveloppe exceptionnelle pour l'investissement de 2 M€.

Les enseignements du compte administratif 2018 confirment notre détermination en matière de solidarité humaine au profit des plus fragiles. De cela, j'en tire plusieurs enseignements. Le premier enseignement est notre effort continu sur la dépendance. Nous y consacrons 148,3 M€, avec une progression cette année de 1,2 M€. C'est pour moi un enjeu énorme, un enjeu du futur sur lequel nous avons des efforts à faire.

Le deuxième enseignement concerne la politique du RSA qui concentre 151,8 M€. Ce budget, là aussi, est en augmentation de 2 %. Nos équipes ont fait un effort important sur les actions d'insertion, dont le budget progresse de plus de 7 %, avec comme fers de lance les centres d'orientation et de réinsertion (CORSA) ou encore le dispositif Flash emploi qui a été initié par nos services et qui est également regardé avec beaucoup d'intérêt par les autres Départements de France. Le succès est au rendez-vous, avec une baisse du nombre d'allocataires, moins 2,3 %, alors même que le nombre de chômeurs de longue durée progresse de près de 4 % dans les Alpes-Maritimes. Les politiques que nous menons grâce à nos services ont donc des résultats.

Nous aurons également à voter le plan pauvreté au travers d'une contractualisation avec l'Etat. Il s'agira ainsi de doubler nos crédits en 2019 sur des missions relevant de la politique de l'enfance, de la politique de l'insertion, et de la politique de la ville. C'est une bonne initiative. Malheureusement, nous payons très cher les 737 688 € que l'État nous apporte. C'est une participation bien modeste eu égard aux prélèvements que nous connaissons. La création du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a été rendue possible grâce aux Départements. Le contrat de l'Etat était de mobiliser 250 M€, mais en exigeant que les Départements fassent de même. Cette contribution des Départements, là encore, a fait que les Départements les plus riches ont été ponctionnés. C'est ainsi que le Département des Alpes-Maritimes a dû verser une participation de plus de 9 M€ au titre d'une contribution supplémentaire pour la péréquation horizontale. Comme je l'ai indiqué précédemment, cela impacte notre budget.

Enfin, le troisième enseignement de ce compte administratif concerne la question des mineurs non accompagnés. Nos services de l'enfance, qui en ont la responsabilité, ont eu 2 238 mineurs non accompagnés à gérer en 2018. C'est une explosion à laquelle il a fallu faire face, c'est-à-dire une augmentation de 283 % par rapport à 2017. Cela a évidemment donné lieu à des situations très tendues et à la nécessité de trouver des solutions d'accueil. Je sais que ce sujet fait débat. Comment pourrait-il en être autrement ?

Pendant que l'État, sous couvert de la prise en charge de l'enfance dont nous avons la responsabilité, nous laisse en fait cette responsabilité qui est une question liée étroitement aux flux migratoires. Néanmoins, notre solidarité humaine intervient là-aussi, et nous nous efforçons de la faire jouer pleinement.

Nous aurons ainsi à délibérer pour répondre à la réquisition de Monsieur le Préfet du 15 avril 2019. Le Département a notamment été appelé à engager les travaux nécessaires pour l'accueil des mineurs non accompagnés sur l'Orméa, propriété de la commune de Roquebrune-Cap-Martin localisée sur la commune de Sainte-Agnès, et abritant un bâtiment de 650 mètres carrés. Le maire de Sainte-Agnès n'en voulait pas. Le maire de Roquebrune-Cap-Martin, notre collègue Patrick CESARI, nous a expliqué que cela faisait débat au sein de la Communauté d'agglomération et que, si cette solution était envisageable, d'autres pouvaient aussi exister.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, je remercie M. CESARI pour la discussion que nous avons pu avoir et qui nous permet de pouvoir signer ce contrat en ramenant de deux ans à un an le délai d'occupation, conformément à la note qui vous a été remise sur table. Notre préoccupation est de rester le moins longtemps possible. Je l'avais dit au maire de Carros et au maire de Grasse. Nous sommes tous pris en étau sur ce sujet des mineurs non accompagnés, avec cette obligation qui nous est faite, obligation de droit et obligation morale, de ne pas laisser des enfants dans la rue. Nous répondons à cette obligation aujourd'hui. Des sites temporaires sont trouvés, avec notamment le CROUS de Nice. Je profite vraiment de ce sujet pour remercier là encore nos services qui, sous la houlette de notre DGS, Christophe PICARD, de sa DGA, Christine TEIXEIRA, et de la directrice de l'enfance, Annie SEKSIK, prennent chaque jour des décisions importantes, douloureuses, et difficiles, afin qu'aucun de ces mineurs ne reste dans la rue.

Enfin, je termine en constatant que l'émergence des deux nouvelles politiques, celles que j'ai souhaitées et auxquelles vous avez adhéré lors de mon élection à la présidence, le GREEN Deal et le SMART Deal, sont en progression constante. Petit à petit, l'acculturation se fait sur ces deux thématiques. Le GREEN Deal consacre 8,4 M€ à toutes nos actions en matière de développement durable. Le SMART Deal, quant à lui, démarre à 2,6 M€ pour la transition numérique.

Concernant le GREEN Deal, les résultats des dernières élections européennes ont montré et démontré que les questions environnementales et l'urgence climatique avaient une résonance de plus en plus importante dans la société française, particulièrement auprès de notre jeunesse. Paradoxalement, même si ce ne sont pas les mêmes personnes touchées ou concernées, le mouvement des Gilets Jaunes a été déclenché par un ras-le-bol fiscal. Ce ras-le-bol est né de la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est-à-dire la hausse de la fiscalité sur les carburants, qui sont les principaux générateurs d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Nous voyons bien que l'urgence écologique se heurte à l'urgence économique et sociale. En décideurs responsables, nous devons trouver rapidement le bon chemin vers un développement durable et viable pour nos concitoyens. Cette ambition, celle que nous portons, devra s'exprimer plus fortement au sein de notre collectivité. Je vous proposerai

donc, lors de la prochaine réunion plénière en automne, une délibération cadre avec de nouvelles actions pour le GREEN Deal, contrat pour le développement durable. L'environnement est à la fois le futur sujet de crispation mondiale tout comme il doit être la préoccupation majeure de l'Humanité et des Français.

Concernant le SMART Deal, c'est-à-dire le contrat sur la politique du numérique, certains d'entre vous se sont demandé où je voulais aller avec ce contrat il y a deux ans, lorsque j'ai commencé à marteler ma vision sur la place que prendrait l'intelligence artificielle dans ce monde. Aujourd'hui, le débat n'existe plus, les interrogations n'existent plus. Nous avons tous les jours la confirmation que cette vision autour de l'intelligence artificielle était la bonne. Diverses évolutions technologiques ont transformé notre monde au cours de l'histoire : l'écriture, l'électricité, le moteur thermique, etc. Ce sont des évolutions qui ont amélioré notre quotidien et notre qualité de vie. La révolution que nous vivons aujourd'hui avec l'arrivée du numérique est de mon point de vue encore plus importante. Elle s'affranchit des frontières, elle redessine nos paysages, nos villes, nos collectivités, nos territoires. Elle s'applique à tous les domaines : le travail, la communication, les transports, les collectivités, la santé, etc. Aucune relation humaine n'échappe aujourd'hui à la présence du numérique. En 2019, on ne passe plus une seule journée sans que ce qui est défini comme étant la quatrième révolution de l'ère industrielle soit mentionnée médiatiquement, expliquée dans des projets, portée par les secteurs économiques ou les centres de recherche mondiaux. Si les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) ont fait de l'intelligence artificielle leur premier axe d'investissement en recherche et développement, c'est bien, mes chers collègues, qu'il y a là un enjeu économique pour le monde de demain. Sans cela, ils ne s'y seraient pas engagés.

Notre rôle, en tant que puissance publique est bien de participer aux conditions de ce succès pour passer d'un territoire numérique à un territoire intelligent, pour être une terre de recherche et d'innovation dans ce domaine. Nous avons noué pour cela des liens étroits avec les acteurs de ce secteur : l'Université Côte d'Azur (UCA), la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA) qui porte la technopole de Sophia, la Chambre de commerce et d'industrie, l'INRIA, avec lesquels nous sommes partis en voyage d'études à Montréal, notamment avec le professeur BENGIO qui a eu le prix Nobel du numérique. Nous avons aussi soutenu la candidature portée par l'UCA et la CASA pour la création d'un institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle, dans le cadre d'un appel à projets national. Les Alpes-Maritimes ont été retenues. Nous avons imaginé la possibilité d'aller plus loin sur l'innovation avec la création d'une Maison de l'intelligence artificielle. Ce projet a été longuement réfléchi et conforté par ce qui a été réalisé à Montréal, à l'Université de Laval à Québec. Avec le groupe d'experts, et autour de Marco LANDI, nous avons continué à avancer sur ce qui pourrait être créé avec cette Maison de l'intelligence artificielle qui se veut un espace de coopération entre toutes les parties impliquées. Elle se veut être un espace fédérant l'écosystème lié à l'intelligence artificielle du département. Ce sera un lieu d'échanges rassemblant toutes les collectivités, toutes les entreprises, l'Université, les chercheurs, les citoyens. Elle aura également pour objet de favoriser l'innovation et l'émergence de projets en lien avec les compétences du Département.

Je vous propose donc de créer pour cela un syndicat mixte regroupant les quatre entités : le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la CASA, la CCI et l'UCA pour assurer une gouvernance et une vision partagée de cette Maison de l'intelligence artificielle. Ce projet unique en France sera la première pierre, je l'espère, d'un projet plus ambitieux et à plus grande échelle, c'est-à-dire une véritable cité de l'intelligence artificielle attirant des investisseurs et un écosystème économique, industriel, institutionnel et universitaire, afin de faire des Alpes-Maritimes un acteur clé du futur à l'image du pari pris par nos précurseurs il y a 50 ans avec Sophia-Antipolis.

Aux deux grands piliers historiques de notre collectivité que sont la solidarité des territoires et la solidarité des hommes, et au-delà du SMART Deal et du GREEN Deal, nous avons sur 2018 ajouté ce pilier de solidarité fiscale. Nous ne mesurons pas l'impact des 15 M€ que nous avons restitués par la baisse de la fiscalité en réduisant de 5 % la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais je peux vous dire que les satisfactions adressées par les bailleurs sociaux, par les entreprises, par tous ceux qui ont pu bénéficier de cet allègement fiscal, sont une véritable lame de fond. Trop d'impôt asphyxie l'économie, et nous sommes fiers d'avoir pris cette décision en 2018 qui contribue à relancer l'activité économique de notre Département.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais souligner dans ce bref propos introductif. Je vous remercie.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON**.- Merci M. le Président. Chers collègues, comme c'est devenu la coutume, tout le monde sait tout maintenant, avant même la tenue de notre assemblée puisque vous avez tenu une conférence de presse lundi, avec un article dès mardi. Plus de suspense haletant sur l'endettement, plus de pronostic sur la baisse des impôts, plus d'attente du scoop sur l'avenir de nos finances. Non. Les journalistes attendent seulement, comme le dit l'article de *Nice-Matin* dans sa chute « que les quelques élus d'opposition livrent leur lecture ».

Finalement, faisant partie de ces quelques élus d'opposition, j'aurais envie, plutôt, de vous parler de la Coupe du monde féminine de football qui commence ce soir et qui suscite un véritable engouement. Je salue ici la détermination de la meilleure joueuse du monde, Ada HEGERBERG, qui a décidé de ne pas participer à la compétition pour faire évoluer l'égalité femmes-hommes dans le sport. Je serai d'ailleurs dans les tribunes pour encourager l'équipe de France mercredi pour France-Norvège au stade Allianz. J'ai plaisir à vous dire que la gardienne de but de l'équipe de France, Sarah BOUHADDI a fait ses armes au club de Mouans-Sartoux.

Voilà, un petit décalage dans mon propos, c'est une manière de dire que les conférences de presse avant la session enlèvent un peu d'intérêt à nos débats dont les contenus sont dévoilés avant d'être débattus. Ces manières de faire disent quelque chose de notre époque, pas forcément le meilleur, et il n'est pas sûr que la démocratie représentative et la démocratie tout court y trouvent leur compte. Par les temps qui courent, alors que les

populistes de tous poils crient haro sur les élus, il apparaît important de préserver les conditions d'un réel débat démocratique et dans le respect des lieux où il doit se mener. Je l'avais déjà dit, mais à chaque fois cela me fait quelque chose de voir des annonces dans la presse avant nos débats.

Il ne reste plus à l'opposition qu'à livrer sa lecture, comme a conclu le journaliste. La voici, donc. J'ai choisi de mettre l'accent sur notre mission première, l'action sociale et les solidarités.

Au compte administratif 2018, nos recettes de DMTO s'envolent à 450 M€. Nos recettes d'impôts fonciers grimpent à 275 M€. Ce sont là des indicateurs objectifs de richesse de notre Département. La question est : les habitants modestes de notre Département en profitent-ils suffisamment ? Nous sommes l'un des dix Départements de France où les inégalités sociales sont les plus fortes. Pour preuve : 15,8 % de la population des Alpes-Maritimes est en dessous du seuil de pauvreté. C'est un indicateur objectif donné par les services. Nous avons donc les ressources financières pour répondre à ces besoins sociaux importants.

Autre chiffre important à regarder dans la progression des besoins sociaux, celui du RSA. Le RSA constitue la première dépense du Département avant même l'aide aux personnes âgées. Le montant des allocations du RSA est reparti à la hausse en 2018 avec une dépense de près de 152 M€, hausse de 3 M€ due uniquement à la revalorisation de l'allocation et non à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. En effet, votre rapport indique au contraire que le nombre de bénéficiaires baisse : 23 409 bénéficiaires en 2018, soit 723 de moins qu'en 2017. Ils étaient 30 000 en 2016.

On pourrait vraiment s'en réjouir et y voir le signe d'une amélioration sociale. Mais comment est-ce possible alors que les autres indicateurs sont à l'opposé ? En effet, le taux de chômage de longue durée augmente de 3,8 %, celui de très longue durée augmente de 8 %, et les inscriptions en ligne ont augmenté le nombre de nouveaux demandeurs. Vous avez suspendu en 2018, 7 043 allocataires, soit 2 000 de plus qu'en 2017 : cela veut dire à l'arrivée 4 200 radiations. Nous en discutons avec les services à chaque commission, et je remercie les services et les élus de leur patience à mon égard. Ils ont beau m'expliquer que c'est le bon travail d'insertion qui explique la baisse du nombre de bénéficiaires, et je souligne ce réel travail et son efficacité, particulièrement pour les nouveaux entrants au RSA, mais pour moi cela ne résout pas l'équation : 15,8 % de population pauvre, plus 3,9 % de chômeurs longue durée, plus 8 % de chômeurs de très longue durée en un an, et le nombre d'allocataires baisse.

Parmi nos concitoyens, certains sont déjà hors de notre société, vivent dans des voitures, ou pire dans la rue, d'autres sont quasiment illettrés, d'autres sont mères de famille sans revenu, femmes et enfants vivant dans la précarité la plus complète, d'autres sont retraités pauvres, d'autres sont en situation de handicap, etc. Certains cumulent. C'est de ceux-là et de celles-là qu'il s'agit, et c'est pour cela que nous nous étonnons de ce nombre en baisse. Sur la masse des radiations, il y a encore réellement des gens qui n'ont ni boîte aux lettres, ni téléphone, ni toit sur la tête pour recevoir convenablement leurs convocations. Ça

existe. Je constate, comme chaque fois, le travail innovant et efficace des services, cela fonctionne très bien pour les nouveaux entrants, mais le problème perdure pour les personnes au RSA depuis longtemps et qui ont du mal à en sortir.

La baisse de moitié en un an des crédits consacrés aux jeunes en difficulté est également inquiétante : 600 000 € au lieu de 1,2 M€. Je n'ai pas trouvé d'explications dans les rapports. Est-ce une économie ? Y a-t-il une autre cause ? Je n'ai pas la réponse. Les besoins sociaux progressent dans tous les domaines et dépassent les prévisions budgétaires. Ainsi, les dépenses d'aide à l'enfance et à la famille 2018 ont été réalisées à hauteur de 109 %, soit une progression de 6,6 M€ par rapport à l'an passé. Les dépenses d'aide aux personnes handicapées sont en progression de 5,8 M€ par rapport à l'an passé. Les besoins sont là aussi, réellement.

Nous avons demandé la tenue systématique d'une commission de l'action sociale avant chaque session afin que soient traitées l'ensemble de ces questions prioritaires qui forment l'essentiel de nos compétences et qui mobilisent près de la moitié du budget. Cela n'a pas été le cas. Nous reformulons la demande. C'est notre mission principale, et il serait important que nous puissions avoir cette rencontre avant chaque session.

Pour revenir aux économies, « drastiques » selon vos termes dans la presse, vous le précisez vous-même dans votre déclaration, les économies ont été réalisées sur le personnel du Département, avec 700 agents en moins en 10 ans. Le ratio dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement est passé sous la moyenne des Départements de même importance.

Il y a une limite dans les suppressions de postes. Peut-être y a-t-il eu une époque où nous avons trop de postes, il y a longtemps, mais il faut faire attention ici de ne pas aller trop loin. Dans une collectivité comme la nôtre en charge de l'action sociale, en lien direct avec le public, les agents sont le service public. La gestion rigoureuse à l'excès peut *in fine* aboutir à une dégradation du service rendu à la population. La dématérialisation totale, le remplacement des humains par des robots ou des applications, risquent peut-être d'amplifier la fracture numérique et sociale. Dans le cadre du SMART Deal, il faut aussi avoir en tête cet aspect.

Vous dites que votre bonne gestion, je vous cite, ne s'est pas faite au détriment des investissements. Dans les investissements il y a l'équipement et la dette. Si nous parlons de l'équipement, un simple chiffre : la dépense d'équipement brute en 2018 s'élève à 77 € par habitant dans notre Département. Si l'on parle de la dette, elle s'élève 735 € par habitant. Je vous rappelle que la moyenne est de 494 € par habitant pour les Départements de même importance.

Vos efforts sont réels, la dette a baissé de 106 M€ en 4 ans. Le stock baisse mais reste encore important : 796 M€. En réalité, il faut le rappeler car c'est toujours une constante un peu lourde pour un budget, la dette consolidée s'élève encore à 900 M€ si l'on tient compte de la dette transférée en 2012 à la Métropole. Transférée oui, mais que nous remboursions à l'euro près au travers de la dotation annuelle à la Métropole.

Voilà sur le budget global. Je tiens cependant à dire que nous apprécions, et je pense que c'est le point fort de notre collectivité, la solidarité du Département avec les Communes, les associations, les agriculteurs. Le Président de la commission des finances évoquait hier les difficultés que nous allons peut-être avoir avec la Région qui va nous astreindre à moins aider nos agriculteurs. C'est quelque chose qu'il va falloir regarder de près puisque c'est un soutien essentiel. S'il diminue, nous risquons de perdre beaucoup. Je soutiens aussi le travail fait par la commission culturelle et les services culturels, avec des manifestations brillantes, ainsi que le très bon travail effectué par le service éducation. Je ne suis pas entrée dans tous ces chiffres, puisque ces données sont très claires dans les rapports.

Par ailleurs, vous avancez le concept de bon père de famille pour qualifier votre gestion, mais je vous rappelle en forme de clin d'œil que la loi du 4 août 2014 consacrant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a supprimé cette expression que l'on trouvait dans le code civil de 1804, le code de la consommation, le code rural, de la pêche maritime et bien d'autres. Elle est remplacée par un adjectif moins désuet et plus neutre qui est « raisonnable ». C'est un petit clin d'œil sur la modernité du vocabulaire.

Alors votre gestion est-elle raisonnable ? Vous réalisez certes des économies, même si ce n'est pas toujours là où nous les souhaiterions. Vous tentez aussi de résorber peu à peu la dette. Mais quand vous baissez de 5 % le taux départemental de l'impôt foncier pesant sur les seuls propriétaires – on aurait d'ailleurs pu mettre une limite entre les petits et les grands propriétaires – et qu'ainsi vous privez le Département de recettes stables, et quand de ce fait vous misez sur la progression des seules ressources aléatoires issues des transactions immobilières que sont les droits de mutation pour faire face notamment aux besoins sociaux en progression constante telles que les dépenses de solidarité envers les plus démunis, les plus âgés, les plus jeunes, les plus fragiles, il est difficile d'y voir une gestion bien raisonnable.

Nous n'avons pas voté le budget primitif, nous ne voterons pas le compte administratif, mais avant de terminer je voudrais faire deux observations et une proposition constructive. C'est un mot qui m'est cher. Le compte administratif fait état de la mise en œuvre du GREEN Deal et du SMART Deal, chers au Président, à juste titre. C'est s'inscrire dans l'avenir que de s'atteler aux grandes mutations technologiques et de mettre en place l'accompagnement nécessaire pour qu'une partie de nos concitoyens ne se retrouve pas en marge de la société par une aggravation de la fracture numérique, et pour qu'une vigilance éthique se développe devant des progrès contenant des aspects qui peuvent inquiéter à juste titre. Des choses extraordinaires se profilent avec le SMART Deal, mais nous devons aussi regarder le versant du risque. C'est important.

Concernant le GREEN Deal, je pense qu'il devenait urgent et nécessaire de mettre en route des actions effectives pour la transition écologique et l'urgence climatique. Les dernières élections nous l'ont montré. Je me permettrai, M. le Président, de vous proposer d'ajouter un nouveau pilier aux deux qui fondent déjà le GREEN Deal. A la sauvegarde des espaces naturels, premier pilier, et au plan climat énergie, deuxième pilier, je vous propose d'ajouter l'alimentation durable qui regroupe à la fois le développement du bio et du durable dans les cantines des collèges, tel que la loi l'exige pour 2022, le développement de

l'agriculture locale et bio, et cela déborde aussi sur la réduction des déchets alimentaires par le non-gaspillage. Il y a un gaspillage extraordinaire, et il y a là une ressource énorme, à la fois financière et écologique : réduction de la consommation, du gaspillage et des coûts.

Vous avez accepté de constituer un groupe de travail avec vos services et des élus pour avancer sur cette question du bio dans les cantines et répondre à l'exigence des parents d'élèves conscients aujourd'hui des effets des produits toxiques contenus dans les aliments. Je vous en remercie. Nous pouvons devenir un Département pilote dans ce domaine. Cela rentre, selon moi, directement dans la transition écologique et dans le GREEN Deal que vous avez proposé à notre assemblée.

Pour conclure, je voudrais que l'on regarde l'avenir. Nous sommes attachés comme vous au Département et à ses compétences. Si le projet de fusion avec la Métropole semble s'éloigner définitivement, d'autres formes de turbulences nous guettent, comme la réforme de la fiscalité que le gouvernement étudie en ce moment. Il envisage de compenser la disparition des ressources de la taxe d'habitation pour les Communes par le transfert de la taxe foncière des Départements. C'est en projet. Cela représenterait 275 M€ pour ce qui nous concerne. Quelle serait alors la compensation pour les Départements ?

Autre nouveauté capitale : les discussions sérieuses commencent au gouvernement pour la réforme de la fiscalité qui va nous concerner très directement avec la création du RUA, Revenu universel d'activité, qui pourrait englober l'ensemble des minima sociaux, dont le RSA bien sûr, l'AAH et peut-être l'APL. Le but, je cite le communiqué du gouvernement, est de « *mettre en place un système d'aides sociales plus accessible et plus lisible, capable de faire régresser le taux de non-recours, mais aussi de soutenir chaque bénéficiaire dans sa réinsertion et la reprise d'une activité* ». Je cite encore : « *Le RSA devra être au cœur des travaux et les Départements, qui en assurent aujourd'hui le financement, seront tout particulièrement associés aux évolutions qui seront proposées* ». Les incidences, quelles qu'elles soient, seront importantes pour notre collectivité, et pour nos administrés.

Le transfert de compétences vers la Région et la Métropole nous a déjà privés d'une partie de nos missions. L'avenir qui se dessine pour les Départements n'est pas forcément que sombre. J'espère vivement que les élus de tous les Départements, et nous aussi, seront réellement associés à cette concertation qui s'avère majeure sur le plan social. Aussi, je pense que nous devons être vigilants et réactifs dans les négociations qui s'ouvrent, afin d'être les garants du maintien des solidarités envers nos concitoyens. Ces solidarités sont l'essence même du Département. Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Je vous remercie pour vos remarques. Je ne peux pas répondre sur tous les détails en séance plénière, mais je vous apporterai des réponses. En ce qui concerne la conférence de presse que nous avons faite sur le compte administratif, rappelons que ce compte administratif est quelque chose d'établi et de factuel. Il révèle la réalité de ce qui s'est fait au cours de l'année. Il n'y a donc pas de véritable choix, c'est une réalité comptable. Bon nombre de collectivités, dont la nôtre, présentent ainsi ce compte administratif pour essayer de faire passer un message au grand public par l'intermédiaire de la presse, en l'occurrence pour

exprimer notre bonne santé financière. De plus, nous sommes également soumis au temps médiatique. Lorsque vous ne faites pas de la communication au bon moment pour intéresser les médias, cela peut ensuite être compliqué. Néanmoins, les réserves d'usage sont à chaque fois faites, et nous prenons toujours soin de préciser que le débat aura lieu en séance.

Concernant les DMTO, vous vous réjouissez tout comme nous de leur bon niveau. Cela nous aide à compenser les baisses que nous impose l'Etat. Quant au seuil de pauvreté, nous ne pouvons que le regretter, tout comme vous. C'est une responsabilité que nous partageons mais qui porte véritablement sur l'action et la lutte contre le chômage. L'indicateur d'un chômage élevé est étroitement corrélé à l'indice du seuil de pauvreté. Nous participons donc par toutes nos actions à cette lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne les radiations du RSA, vous posez à chaque fois la même question, et nous vous faisons à chaque fois la même réponse. Le débat a lieu à chaque commission, notamment avec M. VEROLA. Sans suivre dans le détail l'ensemble des dossiers comme il le fait, je constate qu'il n'y a aucune contestation par rapport aux dossiers suspendus. Cela montre que les suspensions administratives décidées par notre collectivité sont légitimes.

Sur la baisse des crédits aux jeunes en difficulté, nous étudierons ce point plus en détail, mais la baisse que vous signalez de 1,2 M€ à 0,6 M€, soit une baisse de la moitié des crédits, est la conséquence du transfert de la compétence sur la zone métropolitaine. Quant aux économies de personnel, il n'y a pas eu véritablement de baisse entre 2017 et 2018, avec respectivement 4 220 personnes et 4 300 personnes. Nous sommes même sur une augmentation. Les postes supprimés ces dernières années, notamment sous l'autorité de M. CIOTTI qui s'est appliqué à mesurer la maîtrise des dépenses publiques de notre collectivité, correspondaient à des non-remplacements, et non des sanctions ou des mises à la porte de certaines personnes. Personne ne peut se plaindre d'avoir été chassé de notre collectivité. Je suis également conscient que les métiers changent. Sur certains services, nous ne pouvons pas maintenir le même nombre de fonctionnaires, et il faut qu'il y ait des déplacements. J'ai ainsi demandé au Directeur général des services de veiller au positionnement des effectifs là où ils sont nécessaires, sachant que cette nécessité se déplace.

En matière d'aide aux agriculteurs, le Président de la commission des finances a évoqué hier, lors de la tenue de la commission, la vigilance du contrôle de la légalité qui nous a indiqué que nos dossiers devaient être cofinancés par la Région, qui a cette compétence. Or la Région nous a délégué cette compétence par voie de délibération, ce qui ne semble pas répondre à la conformité. J'espère que cette affaire sera réglée dans les meilleurs délais. Le Préfet des Alpes-Maritimes s'y est engagé.

Sur votre proposition, vous avez travaillé, vous avez participé et vous avez largement fait, à Mouans-Sartoux, le témoignage d'une expérience sur le sujet. L'alimentation durable fait partie de la délibération cadre que nous vous présenterons l'automne prochain et qui sera inscrite dans le contrat sur le GREEN Deal. C'est le prolongement de l'action qui avait déjà été engagée il y a quelques années sur l'alimentation « 06 à Table ». Nous irons encore plus loin sur le sujet.

**Mme GOURDON.**- Concernant le personnel, il est tout à fait louable d'y être attentif et de suivre les évolutions des métiers. Je faisais néanmoins référence à la limite basse. A un moment donné, il faut un effectif suffisant, puisque le service au public repose aussi sur des personnes. Ce ne sont pas que des voix au téléphone ou autres. Lors du grand débat organisé à Mouans-Sartoux, dans l'atelier consacré aux services publics, les demandes les plus prégnantes portaient sur le rétablissement de ce contact puisque celui-ci s'étiole et que les citoyens sont de plus en plus dans des situations où ils n'ont personne en face d'eux. C'est la limite basse que nous ne devons pas franchir. Il faut garder un effectif suffisant dans nos services pour que l'accueil du public soit toujours bon et de proximité.

**M. Le Président.**- Le Directeur général des services me confirme que ce n'est absolument pas la politique de la maison. Si vous avez des cas à nous révéler sur ce sujet, n'hésitez pas à nous en faire part, et nous y mettrons immédiatement bon ordre. Quant à la politique de développement durable, nous étions au Rouret à l'assemblée générale des maires ruraux, et ce que fait notre collègue M. LOMBARDO, comme ce qui se fait à Mouans-Sartoux, est remarquable et admirable.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. le Président, vous n'avez pas attendu, mais c'est une habitude, la session d'aujourd'hui pour vanter par l'intermédiaire de la presse locale la façon remarquable dont votre majorité a géré notre collectivité en 2018. On peut, pour apprécier l'efficacité d'une collectivité s'en tenir à quelques chiffres importants, sauf que les chiffres sont toujours la traduction de choix sur lesquels, en ce qui concerne le Département, nous n'avons pas la même appréciation que vous.

Donner la priorité, comme vous l'avez fait tout au long de ces dernières années, à la maîtrise ou plutôt à la diminution des dépenses de fonctionnement en réduisant de façon très importante les effectifs en personnel du Département (moins 700 en 10 ans) finit par peser lourd sur le fonctionnement de notre collectivité et sur les conditions de travail de ceux qui ont la responsabilité de la faire vivre.

Ce n'est pas ainsi que l'on peut continuer à assurer les services qui relèvent de notre compétence à l'égard d'une population des Alpes-Maritimes qui, elle, ne diminue pas. Une population qui compte, qui plus est, un nombre de personnes en difficulté supérieur à la moyenne nationale, avec pour témoignage de cette situation le taux de pauvreté de près de 16 % ou encore le nombre de demandeurs d'emploi, soit presque 70 000 au 31 décembre. Cela justifie d'ailleurs la mise en œuvre d'une convention avec l'État, sur laquelle nous allons délibérer tout à l'heure, pour lutter contre ce fléau. Cette convention prévoit des mesures adaptées que nous approuvons, mais dont l'application souffrira à l'évidence, et vous l'avez vous-même évoqué tout à l'heure, d'une insuffisance des moyens financiers délégués par l'Etat que nous dénonçons. Cela souffrira surtout, et là le changement est difficile, de la poursuite d'une politique économique et sociale qui est précisément la cause de cette situation humainement insupportable.

Nous sommes arrivés, de ce point de vue, à une limite qui ne peut pas être dépassée. Je parle de la diminution de nos effectifs dans notre collectivité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que malgré la compétence et l'engagement exceptionnel de tout notre personnel que nous saluons régulièrement et que nous tenons à saluer aujourd'hui encore, nous soyons en difficulté dans l'action sociale, notre première responsabilité, qu'elle concerne les jeunes, les handicapés ou les personnes âgées. Cette situation est encore aggravée par l'insuffisance des moyens que nous pouvons mettre à disposition de nos associations, établissements spécialisés ou EHPAD publics, partenaires de nos interventions directes.

Nous sommes également en difficulté dans les collèges avec des charges de travail plus lourdes pour des personnels moins nombreux aujourd'hui qu'hier. Nous le sommes également dans l'entretien de la voirie départementale avec dans ce domaine une inquiétude qui commence à se manifester quant à la capacité de notre collectivité à conserver des cadres de haut niveau convoités par ailleurs. Cette observation sur les conséquences de la diminution des effectifs de nos personnels est d'ailleurs si vraie qu'après une baisse continue qui ne devait jamais s'arrêter, vous avez été contraints, en 2018, d'augmenter de 65 le nombre de nos agents.

S'agissant de cette maîtrise des dépenses de fonctionnement qui est devenue pour vous un véritable dogme, j'allais dire une drogue mais ce serait sans doute excessif, vous mettez à votre actif le fait d'avoir résisté aux injonctions de l'Etat en ne signant pas le contrat d'objectif financier qui limitait à 1,2 % l'augmentation maximum des dépenses de fonctionnement autorisées. Même si cette position manifeste une volonté de libre administration de notre collectivité, ce dont je ne doute pas de votre part, c'est un acte de résistance en trompe-l'œil puisqu'en définitive, vous faites pire en limitant à 0,77 % l'augmentation de ces dépenses, ce qui ne permet même pas de tirer profit, en matière d'investissement, des possibilités exceptionnelles résultant du très haut niveau du produit des droits de mutation.

La même observation vaut pour un autre de vos dogmes, l'endettement. Si nous avons été d'accord pour considérer qu'il avait atteint en 2010-2011 des sommets un peu inquiétants, la frilosité, dont vous continuez à faire preuve en matière d'emprunt alors que notre capacité de désendettement est forte, certes grâce à vos choix politiques que nous partageons pour une part, et que les taux d'intérêts des prêts restent très bas, conduit à une limitation de nos investissements alors que nous aurions besoin de faire plus. Ces investissements restent, bon an, mal an, pratiquement au même niveau depuis six ans après avoir été divisés par deux, comme je le rappelle à chaque fois. C'est un niveau trop faible pour répondre aux besoins dans tous nos domaines de compétence.

C'est une situation qui, au bout du compte, ne peut que contribuer au grand malaise, confirmé par le résultat des élections européennes, qui touche une grande partie de nos compatriotes, même s'il ne nous échappe pas que cette situation tient pour beaucoup à la politique libérale conduite au niveau de l'Etat avec d'ailleurs, pour l'essentiel, les mêmes priorités que les vôtres. N'est-il pas temps, là où nous assumons, comme dans cette collectivité, des choix qui influent directement sur la vie de nos concitoyens de donner la priorité à l'humain et beaucoup moins aux considérations purement financières ou

comptables ? Faute de le faire, le risque, me semble-t-il, est grand de voir un nombre de plus en plus important de nos concitoyens, de ceux que nous côtoyons tous les jours, se tourner vers les fausses solutions de l'extrême droite dont l'histoire nous enseigne les dramatiques conséquences.

Outre les conséquences directes sur les services rendus à nos populations, cette gestion conduit à fragiliser notre collectivité alors que ses actions – même avec les faiblesses que nous pointons – sont irremplaçables, nous en sommes tout à fait conscients, tant au plan de la solidarité sociale que de la solidarité territoriale, mais aussi dans les autres domaines d'intervention que nous avons choisis même s'ils ne relèvent pas de notre responsabilité : logement, soutien à l'agriculture, etc.

Affaiblie, notre collectivité devient une proie plus facile pour le projet de métropolisation contre lequel nous nous sommes presque tous élevés dans cette assemblée et qui, à l'évidence, est juste mis entre parenthèses le temps des élections municipales. Il ne faudrait pas que cela nous échappe. C'est un projet qui, en éloignant les citoyens des lieux de décision, ne pourrait lui-même qu'alimenter la défiance extrêmement dangereuse qui s'installe à l'égard des institutions de la République.

Autre sujet important de notre session : le projet d'aménagement 2019-2032 de l'OIN de la Plaine du Var, un vaste espace de 10 000 hectares sur lequel les enjeux sont majeurs pour ce territoire mais également pour l'ensemble des Alpes-Maritimes. Même s'il est déjà tard pour redresser les très désolants coups partis, le choix s'établit entre un développement équilibré, mesuré, respectueux d'un environnement aussi riche que fragile, ou la catastrophe humaine et écologique qui se prépare en vouant l'essentiel de cet espace à un bétonnage sans âme.

En 2012, notre groupe avait considéré comme positive la volonté de mettre un terme à l'aménagement totalement désordonné de la vallée du Var, par l'élaboration d'un projet d'aménagement d'ensemble respectueux des orientations de la Directive territoriale d'aménagement (DTA). Il s'est rapidement avéré que le choix de l'établissement public chargé de la mise en œuvre de l'OIN n'allait pas du tout dans cette direction. Au-delà des interventions essentiellement mises en œuvre par notre collectivité et continuées, aujourd'hui, par le SMIAGE pour atténuer les risques d'inondation dans une vallée qui y est particulièrement exposée, on s'est rapidement éloigné de l'objectif de la DTA qui avait été repris par le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire et qui visait, je cite, « à assurer un équilibre entre les besoins d'espaces liés au fonctionnement de l'agglomération et le maintien d'espaces naturels et agricoles ».

En fait d'Ecovallée, c'est un projet de « béton vallée » qui est mis en œuvre avec la multiplication de constructions faisant fi du potentiel agricole et du climat particulièrement favorable de la Plaine du Var pour le maintien d'une agriculture de qualité. C'est un choix de développement qui en aboutissant à une très importante imperméabilisation des sols met en cause la pérennité des abondantes ressources en eau de cette vallée – et notre département n'est

pas particulièrement riche en ressource en eau – et hypothèque gravement la possibilité réelle de se protéger des risques d'inondation en provenance du Var ou de ses affluents, quels que soient les aménagements envisagés ou réalisés.

Ce modèle de développement fait par ailleurs la part belle à la multiplication démesurée d'activités commerciales qui, ajoutées à celles qui s'implantent sur tout le littoral de notre département, vident les centres-villes de leurs commerces de proximité, mais font aussi mourir les commerces locaux des villes du moyen et du haut pays. Or, que propose pour la période 2019-2032 l'avenant dont nous allons discuter tout à l'heure : la poursuite accélérée du type de développement auquel nous assistons actuellement.

Deux chiffres sont à souligner : l'addition de 874 000 mètres de surface de plancher aux 1 114 300 mètres carrés déjà décidés et pour partie réalisés ou engagés qui concernent le Grand Arénas, Nice Méridia, La Baronne, mais aussi quelques communes moyennes qui sont dans ce territoire. Loin de la belle image d'un développement durable exemplaire, cet aménagement est en réalité la négation du développement durable. Cette observation ressort assez bien de l'analyse que vous faites de ce projet d'avenant, mais qui vous conduit à proposer son approbation. C'est apparemment une position en contradiction avec l'analyse, que nous rejoignons pour l'essentiel, sinon pour la totalité.

Une des illustrations la plus choquante de cette réalité est la décision de dédier 20 hectares de cette vallée, dont la valeur agronomique des sols est l'une des meilleures à l'échelle de notre pays, à un parc paysager, alors qu'il y a là une magnifique opportunité de favoriser la création d'une quinzaine d'exploitations agricoles biologiques qui entretiendraient cet espace sans aucun coût pour la collectivité tout en proposant, tout près des consommateurs, des produits frais et de haute qualité.

Ces observations de fond ne nous empêchent pas de considérer comme positifs un certain nombre d'aménagements : les ouvertures de voies de communication comme l'avenue du Mercantour, les lignes 2 et 3 du tramway, ou encore la construction d'un collège, sous réserve que l'OIN propose un territoire non inondable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, la construction du pôle multimodal de Saint-Augustin ou du pôle agro-alimentaire de La Baronne que nous considérons comme faisant aussi partie de l'agriculture. Mais ces aménagements auraient été pareillement nécessaires si l'OIN avait été conçue dans le respect des directives de la DTA.

Il reste que les choix faits pour cette opération d'aménagement sont de notre point de vue significatifs du grand écart qui peut exister entre les mots et les actes dans le domaine de l'écologie et du développement durable, question prioritaire s'il en est pour l'avenir de notre planète, mais sans aller si loin, tout près de chez nous, pour l'avenir du territoire où nous vivons. Nous sommes là bien loin des objectifs du GREEN Deal qui vous est cher et que nous partageons. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour toutes ces remarques. Nous partageons certaines d'entre elles. D'autres nous séparent, ce qui est bien normal.

Tout d'abord, comme je l'ai dit à Mme GOURDON précédemment, je suis quelque peu étonné que vous abordiez le sujet de la diminution de nos effectifs tout en reconnaissant en même temps que ces mêmes effectifs sont en augmentation de 65 personnes – puisque nous passons en effet de 4 227 à 4 292 salariés en 2018 - ce qui n'est pas rien, soit une progression de 1,5 %. Nous sommes vigilants sur l'importance d'assurer les services publics. Néanmoins, comme je l'ai souligné précédemment, il y a des évolutions ou des changements d'attitude dont il faut tenir compte. Lorsque j'encourage le numérique et notamment l'acculturation par notre collectivité d'un certain nombre de démarches, il s'agit par exemple de « mademarche06.fr » permettant d'instruire les demandes et dossiers en ligne pour l'aide aux Communes, l'aide aux associations, l'aide sociale, etc. C'est un projet qui démarre. Évidemment, cela ne concerne pas tout le monde, mais cette automatisation permet quand même de pouvoir positionner nos fonctionnaires là où ils sont le plus utiles, et non dans le cas que j'ai évoqué sur de la ressaisie de données puisque cette saisie est désormais automatique.

La politique de désendettement nous divise aussi. Vous étiez d'accord pour reconnaître que le niveau de 2010 était très élevé, et vous nous dites que nous avons atteint aujourd'hui un niveau de désendettement important qui pourrait être freiné pour nous permettre de réinvestir. Or l'investissement n'a pas baissé. Il continue d'augmenter. Sur le compte administratif 2017, nous en étions à 139 € par habitant pour le Département, contre une moyenne de 132 € par habitant pour les Départements millionnaires. Sur le compte administratif 2018, nous avons acté une augmentation de 8,6 M€ de notre investissement, et nous sommes ainsi passés à 146 € par habitant. Nous partageons donc cette vigilance sur l'investissement. L'investissement est nécessaire, d'autant plus que les DMTO nous le permettent. Mais la gestion de bon père de famille que nous devons avoir face à l'argent public, qui ne nous appartient pas, nous impose aussi de prévoir d'éventuels revers. Nous en avons connu avec la baisse des dotations ou la mise en place de la péréquation horizontale qui nous a fortement concerné puisqu'au BP 2018 nous avons prévu 52 M€. Une rallonge supplémentaire sur le plan pauvreté nous prélève 9 M€ de plus. Nous sommes donc impactés à 61 M€. Des travaux menés au sein de l'Association des Départements de France nous laissent penser qu'une ponction supplémentaire pourrait nous conduire à devoir verser 76 M€ l'année prochaine au titre de la péréquation horizontale.

Nous pouvons aussi évoquer la suppression de la taxe d'habitation et l'idée du gouvernement de supprimer la taxe foncière bâtie pour les Départements afin de la réaffecter en ressources sur les Communes.

Toutes ces inquiétudes doivent nous conduire à être plus que prudents. La maîtrise des dépenses publiques est ainsi menée de manière coordonnée, sans dégrader le service rendu au public. Pour l'endettement, nous n'allons pas au-delà de ce qu'il est raisonnable de faire, même si les taux d'intérêts sont parfois attractifs. Endetter la collectivité, c'est aussi lui supprimer de la marge de manœuvre au niveau de ses dépenses de fonctionnement. Et comme je l'ai dit, il faut aussi anticiper les aléas de l'avenir.

Je partage en revanche votre point de vue lorsque vous indiquez que la métropolisation n'est pas terminée. Nous voyons bien que dans l'esprit de l'Administration parisienne, il faut

aller vers ce mouvement de centralisation. Nous l'évoquions il y a quelques jours au Rouret lors de l'assemblée des maires ruraux. Cela n'est ni dit, ni écrit, mais la tendance est à aller vers moins de communes et vers des regroupements de plus en plus importants. C'est une perte de proximité que tout le monde conteste, mais qui se dessine chaque jour un peu plus. Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas être dupe, et nous devons continuer à nous battre pour que la collectivité de proximité qu'est le Département puisse continuer à exister.

En ce qui concerne l'OIN, nous avons bien évidemment des inquiétudes, comme je l'ai souligné dans mon propos introductif, notamment sur l'équilibre entre les logements et la création d'emplois, mais aussi sur l'aspect environnemental. On nous a rassurés sur ces sujets, mais ce sont aujourd'hui des grands schémas. Quand il est question d'un plan à 2032, comment voulez-vous que nous puissions avoir les assurances et fixer ce qui sera fait à cet horizon ? Il est vrai qu'à un moment, un choix doit être fait. Le premier serait de s'opposer et de bloquer le développement, tout en sachant la nécessité d'apporter des améliorations. Certes, des éléments nous conviennent moins, mais ce qui a été fait de cette zone est raisonnable, notamment avec la proximité de l'aéroport et l'intermodalité. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de bloquer un avenant alors que la collectivité est partie prenante de cette OIN et que nous participons à cet EPA depuis 2012 par conventionnement, et même bien avant par engagement. Le Président Eric CIOTTI a connu les prémisses et le démarrage de ce contrat. Il s'exprimera sur le sujet. Pour ma part, je ne me sentais pas en mesure de vous dire de ne pas aller sur ce projet. C'est un avenant de 4,3 M€ en échange de terrains. Il ne s'agit donc pas d'un problème financier, nous sommes d'accord. Nous avons rédigé notre délibération en soulignant que nous serions désormais un partenaire vigilant au sein de l'EPA pour accompagner ces développements. C'est la vision que nous avons en partage avec la majorité départementale.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Si vous en êtes d'accord, nous reparlerons de l'OIN lors de la présentation du rapport. Il me paraît important que chacun prenne position clairement, en séance publique.

**M. Le Président.**- Je pense qu'effectivement le débat ne doit pas être occulté sur le sujet et qu'il doit avoir lieu pour éclairer tout un chacun par rapport à ses perspectives et ses exigences. C'est aussi pour cette raison que le rapport est remis à l'ordre du jour, avec les assurances que nous avons reçues.

M. SCIBETTA.

**M. SCIBETTA.**- Je vous remercie. M. SEGURA, le président du groupe Alpes-Maritimes Ensemble, m'a demandé d'intervenir puisque le point principal concerne le compte administratif et que je fais partie de la commission des finances. J'en profiterai quand même pour rebondir sur certains aspects de votre intervention de politique générale.

Comme vous l'avez dit, le compte administratif est la traduction de la mise en œuvre du budget. Je rappelle que nous avons voté ce budget. De sa traduction, c'est-à-dire de la mise en œuvre des dépenses, des recettes et de l'investissement, nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements. Concernant la mise en œuvre des dépenses, nous retrouvons une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous nous en réjouissons évidemment, de même que nous nous réjouissons de l'augmentation des recettes. C'est ce qui permet de dégager une marge brute et une marge nette d'autofinancement en forte progression. Nous espérons aussi que cette opportunité permettra d'augmenter encore les investissements. Concernant les investissements justement, je pense qu'il y a une marge de progression puisque le taux d'exécution des dépenses d'investissement n'est que de 73 %. Même si ce taux n'est pas extrêmement faible, je pense qu'il y a là une marge de progression très importante. Certaines collectivités ont montré qu'il était possible d'atteindre des taux d'exécution des dépenses d'investissement de 99 %, c'est-à-dire pratiquement de 100 %. Voilà les remarques que je voulais faire sur le compte administratif. Bien évidemment, nous l'approuverons puisque nous avons également voté le budget.

Concernant l'OIN, je me réjouis de votre position, puisque vous avez indiqué avoir adopté une position « responsable », selon vos termes. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Je voudrais aussi réagir à certains propos tenus, notamment sur la bétonisation liée à l'OIN. Il a heureusement été précisé que l'OIN apportait beaucoup de choses positives en matière d'infrastructures : pôle d'échanges multimodal, accès au tram, etc. Il est important de le souligner. Je pense qu'il faut voir l'OIN sous un angle différent. On a l'impression que c'est l'Etat qui l'impose aux collectivités, mais ce n'est pas du tout le cas. Les collectivités sont largement associées à ce plan d'aménagement. En même temps il faut percevoir cette opération comme une opportunité, et non comme une menace. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un plan d'aménagement global, et que nous avons intérêt à avoir un tel plan d'aménagement global sur l'ensemble de ce secteur. Ce sont des ressources supplémentaires apportées par l'Etat mais également par les collectivités, par le Département, par la Région et par la Métropole.

Il s'agit donc bien d'une opportunité, et aucunement d'une menace. Je rappelle que lorsque les collectivités publiques investissent 1 €, il s'agit d'un effet de levier puisque le privé investit 3 €. Ce sont donc des investissements et des emplois qui sont créés. Enfin, il est toujours question de bétonisation et de logements, mais il y a bien sûr des logements, puisque dans notre département, nous avons besoin de logements. On ne peut pas demander des logements aux bailleurs sociaux pour ensuite, lorsque ces logements sont construits, dire qu'il y a bétonisation. Je pense qu'il faut faire preuve de mesure dans ce domaine.

En même temps, vous avez raison de le dire et je crois que cela a été largement pris en compte dans ce plan d'aménagement, il faut aussi donner la priorité à l'emploi. Parmi les OIN, la nôtre est sur ce point très vertueuse puisqu'elle génère 2,5 emplois (2 emplois pour Euroméditerranée, et 1,87 emploi pour Bordeaux). Cette dimension est donc très largement prise en compte.

Concernant vos réserves, M. ESTROSI, Président de la Métropole et de l'EPA, vous a adressé un courrier pour vous apporter des réponses sur chacun des points, tout en soulignant en même temps qu'il était très ouvert à vos remarques, que la plupart étaient sans doute déjà prises en compte, et qu'il était prêt à vous recevoir.

Enfin, à propos de l'agriculture, les critiques sont fréquentes et il est souvent dit qu'il n'y a plus d'agriculture. C'est faux. Dans le cadre du PLU, nous constatons bien que les zones agricoles sur ce secteur sont en augmentation, soit 119 hectares de plus en zones agricoles, et 160 hectares de plus en zones naturelles. Il est donc faux de dire que l'agriculture est menacée. C'est tout le contraire.

Sur le plan pauvreté, même si nous considérons qu'il est insuffisant, ce qui n'est pas le fait du Département puisque ce plan est proposé par l'Etat et que nous pensons qu'il aurait été possible d'aller beaucoup plus loin, c'est tout de même déjà ça, et nous l'approuverons. Concernant la Maison départementale de l'intelligence artificielle, c'est un outil auquel nous tenons particulièrement, et nous vous remercions de tout ce que vous faites pour mener à bien ce projet auquel nous adhérons. Pour terminer, je souhaitais vous remercier pour le plan départemental de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux. Ce sujet a été très largement débattu en commission de la culture. Nous avons souhaité un élargissement au patrimoine historique. Je vous remercie donc de votre intervention et de l'annonce d'un deuxième volet sur ce patrimoine historique. Merci d'avoir pris en compte le vœu de cette commission qui a été très largement partagé par l'ensemble des groupes.

Enfin, concernant l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, je me réjouis de l'appel à projets que vous avez mené. Quelques villes ne peuvent pas assumer à elles seules l'accueil des mineurs isolés. Il est important que nous puissions répartir cet accueil sur l'ensemble du territoire, et j'espère qu'il y aura une suite à cet appel à projets qui va dans le bon sens. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci M. SCIBETTA. Vos remarques n'appellent pas de compléments de ma part. Je prends bonne note de votre position par rapport aux bons résultats que nous avons sur le compte administratif, de même que de vos inquiétudes que vous venez d'exprimer sur les mineurs non accompagnés. Effectivement, l'appel à projets pour la réalisation de nouveaux points d'accueil est un des éléments importants de notre dossier à l'ordre du jour. Quant au dossier de l'OIN, des discussions doivent permettre que le débat ait lieu et que les choses se passent le plus conformément possible à ce qui est annoncé. Il est difficile de dire aujourd'hui ce qui sera fait en 2032. Il est difficile de dire aujourd'hui qu'il y a plus d'éléments d'environnement que ce qui est prévu dans la DTA puisque les choses sont en construction et que nous ne voyons que du béton. Les choses sont difficiles à évaluer, mais c'est une responsabilité qu'il faut savoir prendre à un moment donné. C'est ce que je fais. Le débat qui a eu lieu nous permettra d'éclairer le sujet.

M. LOMBARDO.

**M. LOMBARDO.**- Je rappelle que le Département a une importance majeure pour la plus grande majorité des Communes du territoire : aménagement du territoire, développement, etc. C'est une aide ô combien précieuse. Vous avez cité précédemment l'exemple du Rouret. Je rapproche votre propos du monde agricole. Si nous avons pu, au travers d'une Maison du terroir, accueillir plus de 45 exploitants agricoles, c'est bien parce que le Département était présent à nos côtés pour porter ce projet. Enfin, concernant l'idée et les méthodes à mettre en place pour élargir demain aux collègues l'alimentation biologique, vous avez invité le Rouret à venir autour de la table pour faire un partage d'expérience. Je vous en remercie. Il est vrai que depuis 18 ans, nous servons des repas exclusivement bios, et il est bon que vous vous appuyiez aussi sur vos élus de la majorité pour ce travail. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Vous savez en effet que je cite souvent votre exemple, et vous savez combien il est important à mes yeux. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Nous avons beaucoup parlé de l'obligation que nous avons de nous occuper des mineurs non accompagnés, et nous avons mentionné la très forte explosion de leur nombre. L'Etat se déleste sur nous de sa charge, alors qu'il s'agit essentiellement de flux migratoires qui devraient relever de la solidarité nationale. J'aimerais cependant connaître le nombre de mineurs non accompagnés qui ont été pris en charge et qui sont passés devant le juge des tutelles des mineurs. Une des manières de remettre l'Etat face à ses responsabilités serait de systématiquement amener ces jeunes devant un juge des tutelles des mineurs afin qu'ils puissent être aussi pris en charge et suivis par la justice. J'aimerais donc avoir le nombre de mineurs non accompagnés accueillis sur notre département et le nombre d'entre eux qui sont passés devant un juge des tutelles des mineurs.

**M. Le Président.**- Je ne comprends pas bien le sens de votre question. Je vous ai donné le chiffre précédemment, soit plus de 2 800 mineurs. Tous sont passés devant le juge, puisque c'est le juge qui décide du placement administratif. Lorsqu'ils sont placés sous notre responsabilité, c'est une décision de justice, ce qui signifie qu'ils sont tous passés par le juge. Nous vous le confirmerons, mais c'est a priori la réponse.

Je passe la parole au Président de la commission des finances, M. CIOTTI, pour nous présenter le rapport n°1.

## **1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2018**

**M. CIOTTI.**- Je vais présenter ce compte de gestion de façon technique puis, dans un second temps, je débattrai sur les grands axes politiques du compte administratif, le compte de gestion étant produit par le payeur départemental que je salue et que je remercie ainsi que ses services pour la qualité de leur travail.

Ce compte de gestion qui est soumis à votre approbation fait état pour l'exercice budgétaire 2018 d'un montant en dépenses de 1 417 471 022,71 € et en recettes de 1 507 866 262,85 €. Il est soumis à votre approbation. Il en est de même pour les quatre budgets annexes de notre collectivité : celui du Laboratoire vétérinaire départemental avec un excédent de 2 124,31 € ; celui de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer avec un excédent

873 285,08 €; celui du parking Silo avec un excédent de 447 725,31 € ; et celui du cinéma Mercury avec un déficit de 102 322,93 €. Je vous propose donc d'approuver ces comptes de gestion, pour le budget principal et pour les quatre budgets annexes.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour cette présentation. Je demande à Mme le payeur départemental de bien vouloir quitter la salle des délibérations avant que nous procédions au vote.

*Mme le payeur départemental quitte la salle des délibérations.*

*Le rapport n°1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Mme le payeur départemental rejoint la salle des délibérations.*

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**M. CIOTTI.**- Merci M. le Président. J'ai l'honneur de vous présenter ce compte administratif, avec ses principaux axes porteurs et fondateurs. Le débat a d'ores et déjà largement été entamé sur ce compte administratif. Avant de le soumettre à votre approbation, et de soumettre également à votre approbation l'affectation de l'excédent de résultat, je voudrais souligner et appuyer les axes de force que traduit cet exercice budgétaire 2018.

Vous l'avez dit M. le Président, et je veux vous en remercier et vous en féliciter, et c'est d'ailleurs un sentiment qui a été largement partagé par tous les intervenants quel que soit leur groupe, ce compte administratif traduit la très bonne santé financière de la collectivité départementale. Ce n'est pas nouveau, mais c'est une confirmation qu'il est important de retrouver d'année en année. Depuis 2009, nous avons entrepris une politique de saine gestion de l'argent public du Département. C'est une volonté de la majorité départementale, c'est une volonté que vous exprimez aujourd'hui à la tête de l'exécutif départemental M. le Président, et c'est une volonté que j'exprimais à votre place de 2009 à 2017, lorsque vous assumiez alors les responsabilités de premier Vice-président en charge des finances.

Nous sommes dans un contexte difficile, vous l'avez rappelé. Il est de plus en plus difficile, et les contraintes imposées par l'État et par les différentes réformes législatives ont considérablement alourdi la pression qui pèse sur les collectivités, et sur les Départements en particulier, et sur notre Département de façon encore plus appuyée. Je citerai deux chiffres. En 2009, les contraintes financières que nous imposait l'Etat, c'est-à-dire le reste à charge mis au débit de notre collectivité, s'élevait à 100 M€ par an. Il s'agissait donc de la différence entre les prestations que nous versions, notamment sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), et les dotations de compensation, hors DGF, que nous versait l'État pour compenser notamment le RSA qui, lorsqu'il a été créé, devait être compensé à l'euro près. Cela n'a malheureusement jamais été le cas. Lorsque l'APA a été créée, elle était compensée à environ 40 %, et il y avait déjà un gros déficit. Aujourd'hui, nous sommes à peine 20 %.

Nous en étions donc à 100 M€ en 2009. Aujourd'hui, cette charge qui nous est imposée par l'Etat, finalement cette espèce de prélèvement indu sur notre collectivité, s'élève en 2018 à 275 M€. Cela signifie que la pression de l'Etat alourdit notre contrainte de 175 M€ sur cet exercice. Toutes choses égales par ailleurs, si nous étions restés dans le périmètre de 2009, nous aurions 175 M€ de plus par an pour investir. Nous aurions une capacité d'autofinancement, que ce compte administratif installe autour de 100 M€, de 275 M€. En y ajoutant notre capacité d'emprunt, cela donnerait une capacité d'investissement de plus de 400 M€. Cela pourrait se traduire par des investissements beaucoup plus conséquents, c'est-à-dire trois fois plus conséquents. Il faut donc rappeler ce contexte pour dire combien l'Etat, et les différents gouvernements, de façon indue, ont exercé une pression très forte sur les collectivités.

Je citerai un autre chiffre qui s'inscrit dans ce périmètre. En 2013, nous avions une dotation globale de fonctionnement de 130 M€. Elle est aujourd'hui de 40 M€. Cela signifie que sur les cinq exercices budgétaires qui vont jusqu'au compte administratif 2018, nous avons perdu 90 M€ par an sur la dotation globale de fonctionnement. Elle a été divisée par plus de trois. Nous ne parlons pas d'un effort de moins 20 % ou de 30 %. Pourquoi pas ? J'ai toujours dit à cette tribune que les collectivités devaient bien sûr faire un effort, et que bien sûr elles devaient participer à l'engagement indispensable, impératif de toute la puissance publique, de toutes les collectivités publiques dans toute leur expression, pour diminuer la dépense publique. Mais là, nous ne sommes pas dans un rabotage. Nous sommes dans une division par trois de nos dotations. Je veux donc souligner ce contexte qui est très différent et très difficile par rapport à ce que nous avons pu connaître par le passé, dans une période qui était beaucoup plus facile et plus prospère.

Ce contexte étant rappelé, sachant qu'il est à la base de toute analyse puisqu'il faut raisonner avec les nouveaux paramètres qui nous sont opposés, nous avons voulu prendre des décisions extrêmement fortes qui reposaient sur un principe simple : l'argent public est rare, l'argent public n'est pas celui des élus, l'argent public est celui des contribuables, il doit être manié avec prudence, avec transparence, avec rigueur. Cela nous a amenés d'année en année à faire des choix, des choix parfois difficiles, d'autres pourront les qualifier de courageux. Ces choix nous conduisent à ce résultat que vous avez présenté, M. le Président, sur ce compte administratif avec aujourd'hui quatre éléments saillants.

D'abord, nous avons la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la base. Il y a bien sûr le grand volet social, et il dépasse les 530 M€ dans ce compte administratif. Je le dis à Francis TUJAGUE et à Marie-Louise GOURDON : cet engagement n'a cessé de progresser, et il a pour mission de répondre aux difficultés sociales que vous rappeliez. Vous avez rappelé que le taux de pauvreté dans notre département était supérieur à la moyenne nationale. C'est vrai. Et nous sommes là dans une réalité qui est souvent éloignée des clichés qui sont accolés à notre département. Quand on nous impose cette baisse de la dotation globale de fonctionnement en disant que les Alpes-Maritimes sont un département riche, c'est une vision caricaturale. Il y a cette réalité, avec un taux de pauvreté de 16 % dans le département, de 20 % à Nice. C'est une réalité. C'est la raison pour laquelle nous avons cet

engagement social extrêmement important. Dans nos dépenses de fonctionnement, il y a ce volet particulièrement fort sur nos dépenses sociales qui sont aujourd'hui de près de 537 M€. Elles sont en constante augmentation. Nous avons passé le cap des 500 M€.

Bien entendu, nous pourrions toujours faire plus, mais nous avons fait plus pour répondre à cette difficulté. Mais les dépenses de fonctionnement, c'est aussi notre train de vie collectif. C'est ce qui conduit à la volonté que nous avons exprimée avec force, celle de faire des économies sur ce que nous pourrions qualifier de moyens généraux, c'est-à-dire le train de vie de la collectivité. Nous l'avons fait. Je sais qu'il y a un débat entre nous ici, et ce débat est légitime et sain. Oui, nous avons réduit les effectifs dans notre collectivité. Les effectifs étaient de plus de 5 100 lorsque j'ai été élu Président, et ils sont de 4 200 aujourd'hui. A périmètre constant, puisqu'il y a eu un transfert de près de 200 agents à la Métropole et à la Région, cela signifie que nous avons diminué notre effectif d'environ 700 agents. Cela représente une diminution d'un peu moins de 15 % sur dix ans. Si d'autres collectivités avaient fait cela, aujourd'hui, elles se trouveraient dans une situation beaucoup plus conforme à l'intérêt du contribuable.

Nous avons donc fait des économies sur le train de vie, sur les véhicules, sur les mètres carrés loués, sur les installations, etc. En d'autres termes, nous avons géré en bon père de famille, ce qui est une notion du code civil. Nous l'avons fait avec ce souci de veiller à la protection du contribuable citoyen en permanence. Nous avons donc assuré la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans le respect de l'engagement de Cahors, et de manière totalement transparente. Nous n'avons pas dissimulé certaines dépenses dans des budgets annexes que complaisamment l'Etat acceptait de ne pas regarder. La réalité est donc celle-ci, tout est regardé et pris en compte de manière transparente. Tout est sur la table, rien n'est sous le tapis. Il n'y aura donc pas de mauvaise surprise un jour. Nous avons donc respecté nos engagements.

Deuxième élément, nous avons voulu nous désendetter. Mme GOURDON a précédemment rappelé les ratios nationaux. Je ne les ai jamais cachés. Il est vrai que nous avons un niveau d'endettement qui était supérieur à la moyenne nationale. C'était notre point de faiblesse. De façon accélérée depuis quatre ans, nous nous efforçons de diminuer cette dette. Cela s'est confirmé sur l'exercice budgétaire 2018, puisque l'encours de la dette a diminué de façon importante. Vous avez les chiffres : 16,7 M€ de diminution. Sur 4 ans, nous nous sommes donc désendettés d'un peu plus de 100 M€, soit 106,7 M€ plus exactement. Nous avons donc desserré la contrainte, et aujourd'hui, le ratio de remboursement de la dette est de 4,7 ans. Si nous mobilisions toute l'épargne pour rembourser la dette, il nous faudrait 4,7 années d'épargne. Le seuil d'alerte est de 10 ans. En 2009, il était de 14 ans. Nous étions donc dans un niveau de risque. Nous avons desserré cette contrainte, et c'est à l'honneur de tous les élus qui ont soutenu cette politique. Vous avez dans le rapport tous les éléments.

Première étape, baisse de nos dépenses de fonctionnement. Deuxième choix stratégique, nous affectons une partie de cette baisse à notre désendettement. Troisième élément, nous dégageons une épargne en forte progression puisqu'elle sera de presque 170 M€. Elle a été de 168,7 M€ pour l'exercice 2018. Il s'agit donc d'une progression

importante de plus de 35 M€ en un an, et même de près de 47 M€ depuis 2016. Nous retrouvons donc des marges manœuvre. Ces marges, quatrième pilier, nous les avons affectées à l'investissement. Evidemment, nous aimerions toujours faire plus en matière d'investissement. Mais sur l'exercice 2018, nous les avons affectées sur l'investissement avec une augmentation de pratiquement 10 M€ de cet investissement.

Nos marges de manœuvre ont donc été affectées de trois façons : au désendettement, à l'investissement, et à la baisse de la fiscalité. Le compte administratif est un état des lieux 2018, mais c'est aussi le socle du budget 2019. La bonne situation financière de 2018 nous a permis de voter cette baisse de la fiscalité, pour une première étape, de 5 % pour 2019. Si nous avons pu baisser de 5 % le taux de la taxe foncière, c'est parce que nous avons eu ces marges supplémentaires. Naturellement, on peut toujours faire plus, et dans l'investissement il y a nécessairement des choix. Nous avons notamment fait le choix de continuer à aider les Communes de façon là aussi très importante, puisque nous avons consacré plus de 70 M€ au sein de la mission aménagement et développement du territoire. 78,9 M€ sont consacrés à la solidarité territoriale. C'est un point extrêmement important, et je veux le souligner parce que là où les Communes sont souvent fragilisées et laissées de côté, le Département a toujours tenu ce lien extrêmement fort avec elles.

Aujourd'hui, ce compte administratif que je vous propose d'approuver, conformément aux qualificatifs que vous lui avez accordés, traduit une bonne gestion. Nous ne sommes pas simplement dans une approche comptable. Nous sommes dans une approche économique, sociale, et territoriale. Nous considérons que l'équilibre territorial que permet ce compte administratif au travers de l'aide aux Communes et de nos réalisations est le garant d'une forme de justice territoriale. Il n'y a pas de zones plus fragilisées ou déséquilibrées. C'est d'ailleurs ce que dénonçaient les Français dans les récentes consultations, c'est-à-dire cette fracture territoriale qui se creuse de plus en plus. Nous l'observons dans certaines régions, dans certains départements de France. Pour notre part, nous veillons au contraire à ce qu'il y ait cette soudure territoriale permanente entre la zone rurale et la zone urbaine. Ce compte administratif a aussi un objectif économique et social. Il s'agit de veiller à ne pas prélever plus d'argent sur ceux qui travaillent, sur ceux qui sont propriétaires, sur ceux qui investissent avec leur argent, notamment les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants. C'est aussi encourager l'économie azurienne, la croissance et l'emploi.

J'ai la faiblesse de croire que c'est le moyen privilégié, le premier vecteur pour favoriser l'économie de notre Département, pour favoriser la croissance, et pour donner un avenir à notre jeunesse, que de veiller à ce que demain, par des choix qui seraient inconsiderés aujourd'hui, nous n'asphyxiions pas l'économie azurienne par une nécessité de recourir à des impôts supplémentaires. Je vois des annonces d'investissements, qui sont au demeurant tous très sympathiques, avec des montants où chaque fois l'unité est la centaine de millions d'euros. Il faut savoir que pour tout cela, même si ce n'est pas dit aujourd'hui, la contrepartie, ce seront les impôts de demain. C'est inéluctable, il n'y aura pas le choix.

Il faut donc très clairement dire les choses, et je crois que ce compte administratif traduit en tous cas cette volonté d'accompagner nos concitoyens, d'accompagner les ménages, d'accompagner les entreprises dans une politique qui leur donne de la force et qui leur offre un terrain favorable à la création d'emplois et de richesse.

Le premier rôle d'une collectivité est pour moi de gérer l'argent public, c'est-à-dire l'argent du contribuable. Cet argent doit favoriser un environnement fertile, qui offre la faculté à ceux qui investissent avec leur argent propre, les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants, d'avoir des résultats et de participer à la croissance générale. C'est cette politique qui nous guide, avec des paris faits sur l'avenir et sur la jeunesse. Les 10 M€ d'investissements en plus concernent notamment les collèges. Il y a aussi le pari de l'intelligence artificielle. Il y a le défi environnemental que nous avons anticipé ici avec le GREEN Deal, qui est une politique extrêmement forte et extrêmement ambitieuse. Nous préparons donc ce qui sera essentiel pour l'avenir, sans corseter nos concitoyens dans une espèce de gangue fiscale qui un jour, les asphyxiera. C'est ce qui fait, je pense, la spécificité et peut-être la fierté de cette politique que conduit le Département des Alpes-Maritimes avec le soutien de la majorité départementale. C'est cette politique qui traduit une situation extrêmement saine, comme l'avait souligné à la fois la Cour des comptes par deux fois, et la Chambre régionale des comptes, que je vous propose, je l'espère à l'unanimité, d'approuver.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, qui seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la DM 2019, les montants vous sont précisés dans le rapport ainsi que pour les quatre budgets annexes. Le report cumulé de fonctionnement s'établit à 95 699 545,34 € avec un solde cumulé d'investissement négatif de 65 604 650,59 €.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Je souhaite simplement ajouter une précision à ce que vient d'indiquer le Président de la commission des finances, pour rendre à César ce qui est à César et à François ce qui est à François. Je rappelle qu'en 2013 ou 2014, le gouvernement de l'époque nous avait permis de monter le taux des DMTO à 4,5 % en contrepartie de la non-compensation de l'augmentation du RSA. Effectivement, l'État nous prélève beaucoup mais il nous en rend aussi de temps en temps.

**M. le Président.**- C'est tout de même en quantité infinitésimale.

**Mme GOURDON.**- Il faudrait le compter. Ce n'est peut-être pas si infinitésimal que cela.

**M. le Président.**- Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je demande à Me BECK, premier Vice-président, de venir présider la séance pour le vote du compte administratif.

*M. GINESY quitte la salle des délibérations.*

**Me BECK.**- Je remercie M. le Président de la commission des finances pour la présentation très convaincante du compte administratif 2018. Nous allons donc procéder au vote.

*Le rapport n°2, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).*

### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES**

**Me BECK.**- Pour le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, nous avons un résultat excédentaire de 2 124,31 € composé d'un excédent d'investissement de 41 922,92 € et d'un déficit de fonctionnement de 39 798,61 €. En 2017, le Laboratoire a instauré des mesures d'économies, notamment en supprimant la gratuité de certaines analyses. En 2018, la démarche se poursuit en mettant en place une actualisation de la tarification de l'ensemble des prestations de 1 %. Les mesures d'amélioration prises en 2017 ont conduit à supprimer la subvention d'équilibre en 2018 au profit d'une facturation interne. Ce nouveau procédé a entraîné une baisse du taux de proratisation de la TVA. Le nouveau taux applicable en 2019, déterminé par le rapport entre nos recettes 2018 soumises à la TVA et l'ensemble de nos recettes 2018, est maintenant de 48,7 %.

En ce qui concerne le cinéma Mercury, le budget annexe présente un excédent d'investissement de 149 948,41 € et un déficit de fonctionnement de 252 271,34 €. Le résultat est ainsi déficitaire de 102 322,93 €. Il est soumis à des contraintes particulières que nous connaissons et qui sont imposées par le Département. En effet, dans le cadre de ses compétences de solidarité humaine envers les familles et les personnes âgées, le cinéma a organisé des séances à tarifs préférentiels hebdomadaires ainsi que des animations.

Concernant la régie des ports départementaux de Villefranche-sur-Mer, je rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce budget annexe regroupe les ports de Villefranche-Santé et de Villefranche-Darse. Il présente un résultat excédentaire de 873 285,08 €. Enfin, le budget annexe du parking Silo présente un résultat excédentaire de 447 725,31 €.

Je vous propose donc d'adopter les comptes administratifs 2018 de ces quatre budgets annexes. Nous examinerons ensuite l'affectation des résultats.

*Le compte administratif 2018 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif 2018 du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif 2018 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif 2018 du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Me BECK.**- En ce qui concerne le Laboratoire vétérinaire départemental, le résultat excédentaire d'investissement 2018 est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 41 922,92 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2018 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 39 798,61 €.

Pour le cinéma Mercury, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 149 948,41 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2018 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 252 271,34 €.

Pour la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le déficit d'investissement 2018 est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 876 512,86 €. Je précise que ce déficit d'investissement est notamment lié aux travaux réalisés par la régie dans le port de Villefranche-Darse. Il n'y a pas encore de recettes correspondantes. En revanche, le résultat cumulé du fonctionnement 2018 est affecté à la couverture de ce déficit d'investissement pour 876 512,86 € en recettes d'investissement, au compte 1068. Le solde de 873 285,08 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002. Je rappelle à nouveau que ce budget annexe regroupe les ports de Villefranche-Santé et de Villefranche-Darse.

Pour le parking Silo, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 72 291,07 €. L'excédent cumulé de fonctionnement 2018 est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 375 434,24 €.

*L'affectation des résultats 2018 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2018 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2018 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2018 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Me BECK.**- Je vous remercie. Nous pouvons rappeler M. le Président.

*M. GINESY rejoint la salle des délibérations.*

**M. le Président.**- Merci M. le premier Vice-président. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre soutien qui rejaillit sur l'exécutif, sur l'équipe des Vice-présidents, sur tous les élus de la majorité ainsi que sur l'ensemble de notre administration.

## **5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**Me BECK-** Il s'agit ici de la révision des autorisations de programme et d'engagement, en application du règlement financier de notre collectivité : les clôtures concernent les autorisations de programme et autorisations d'engagement millésimées 2012 à 2013, et celles pour lesquelles toutes les opérations sont soldées ou dont le financement est reporté à une année ultérieure. Ces clôtures concernent aussi des autorisations de programme pour les budgets annexes du parking Silo et du cinéma Mercury.

La caducité s'applique aux autorisations de programme de 2011 à 2018 et aux autorisations d'engagement de 2014 à 2018. Sur le budget principal, l'ensemble de ces révisions porte le montant total du stock des autorisations de programme à 1,4 milliard d'euros, et le montant total de stock des autorisations d'engagement à 26,8 M€.

Je vous propose donc d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, telles que précisées dans ce rapport.

## **6. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS REALISES EN 2018 ET L'UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

**Me BECK-** Il s'agit d'une communication sur les emprunts réalisés en 2018 et l'utilisation de la ligne de trésorerie. Sur 2018, 50 M€ d'emprunts nouveaux ont été réalisés auprès de trois établissements bancaires : Arkéa (10 M€) ; Crédit Coopératif (10 M€) ; Caisse des dépôts et consignations (30 M€). La limitation des emprunts nouveaux à 50 M€ et le remboursement en capital de la dette à hauteur de 66,7 M€ ont permis un désendettement de 16,7 M€ sur l'exercice. La ligne de trésorerie de 20 M€ souscrite auprès du Crédit Agricole a, quant à elle, généré des frais financiers d'un montant de 26 109,03 € sur l'ensemble des tirages de l'exercice 2018.

Je vous propose de prendre acte de cette communication.

## **7. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES ET VIREMENTS DE CREDITS**

**Me BECK-** Ce rapport concerne les affaires financières diverses. Il est notamment proposé de réduire de 35 % les tarifs haute et basse saisons relatifs à l'occupation du domaine public départemental pour les terrasses des restaurateurs et les éventaires situés sur les voies périphériques du port de Nice.

Il s'agit aussi d'autoriser les clôtures fiscales d'anciens secteurs distincts d'activités soumis à TVA : le Centre international de communication avancée (CICA), vendu en 2016, et le secteur des transports scolaires, dont la compétence a été transférée à la Région en septembre 2017.

Il est également proposé d'approuver le transfert des actifs des ports de Villefranche-Darse et de Villefranche-Santé au budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il regroupe l'ancien budget annexe de Villefranche-Santé et la quote-part du port de Villefranche-Darse au sein du budget annexe des ports en gestion concédée. Il convient à présent, en liaison avec la paierie départementale, d'effectuer les opérations techniques de clôture comptable des anciens budgets qui impliquent le transfert des actifs correspondants.

Il faut ensuite acter le changement de gestion de la TVA sur les dépenses des régies du musée des Arts asiatiques et du musée des Merveilles. A compter de 2017, le montant des recettes générées par les boutiques des deux musées départementaux a dépassé le seuil de franchise de TVA. Les activités des boutiques entrant dans le secteur concurrentiel, ces recettes doivent donc être soumises à déclaration de TVA. Par délibération de l'assemblée départementale du 18 mai 2018, des secteurs distincts d'activités ont été créés afin d'assurer une gestion hors taxes de ces recettes au sein du budget principal. Les boutiques des musées étant amenées à faire appel à des fournisseurs étrangers, essentiellement au sein de l'Union européenne, il convient aussi de gérer, dans les secteurs distincts d'activités créés, la TVA intracommunautaire. Pour ce faire, les dépenses liées aux boutiques desdits musées doivent également basculer en gestion hors taxes, étant précisé que la TVA liée à ces dépenses devient déductible.

Il est également proposé d'approuver le transfert d'autorisation de programme d'un montant de 5 M€ destiné à subventionner les opérations entrant dans le cadre du soutien au patrimoine culturel religieux.

Enfin, il nous faut approuver les virements de crédits entre chapitres, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, étant précisé que l'équilibre général du budget 2019 ainsi que l'équilibre entre les sections ne sont pas modifiés.

**M. le Président.**- Merci M. BECK pour la présentation de ces rapports n° 5, 6 et 7.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**8. PLAN PAUVRETE : CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI – FSL : COMMUNICATION SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT**

**M. VEROLA.**- Il s'agit du plan pauvreté dont vous avez précédemment, M. le Président, rappelé la genèse. Il est issu du fonds de lutte contre la pauvreté. Le Département a abondé ce fonds à hauteur de 9 M€ et nous en retirons ici 737 000 €. Il vaut tout de même mieux accepter cette somme. Nous devons signer avant la fin du mois de juin. Ce plan pauvreté comprend deux volets : la poursuite et l'accentuation des efforts pour la mise en œuvre de nos obligations légales et les initiatives supplémentaires. Le premier concerne les droits des enfants, le renforcement du travail social et l'insertion des allocataires du RSA.

Le deuxième est relatif à la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des mères en repli dans la sphère familiale.

Il n'est sans doute pas nécessaire de développer l'ensemble des mesures. Elles sont dans le rapport et ont été présentées en détail par M. GENTE lors de la commission de l'insertion. Il paraît donc préférable de laisser place aux questions.

Par ailleurs, pour répondre à une demande de Mme GOURDON sur les suspensions du RSA, j'ai demandé que soient fournies à chaque membre de la commission de l'insertion les dates des réunions des équipes pluridisciplinaires. Je les invite à participer à ces réunions, ce qui leur permettra de voir comment se décide une suspension du RSA. Tout cela se fait dans la clarté. Toutes les dates ont été données pour juin et juillet.

De plus, nous avons évoqué le RUA. A une question, à l'Assemblée nationale, de Mme CLOAREC, Députée de La République En Marche, j'ai suivi la réponse de Mme DUBOS, Secrétaire d'État, et à mon avis, nous n'y sommes pas encore. La réponse était plutôt une réponse confuse et d'atermoiement.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour ces précisions et cette proposition faite aux membres de la commission de venir assister aux réunions lors desquelles les suspensions du RSA peuvent être décidées.

Je précise que ne prennent pas part au vote : Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MONIER, Mme PIRET, Mme SERGI, Mme SIEGEL, Mme TOMASINI, Mme SATTONNET, Mme OLIVIER, M. VEROLA et M. COLOMAS.

*Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de M. TUJAGUE). Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MONIER, OLIVIER, PIRET, SATTONNET, SERGI, SIEGEL, TOMASINI et MM. COLOMAS et VEROLA ne prennent pas part au vote.*

## **9. MAISON DEPARTEMENTALE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**M. ROSSI.** - M. le Président, vous avez lancé une grande impulsion sur le SMART Deal. Vous avez précédemment rappelé les objectifs et le plan de marche de cette action. Le présent rapport relève de ce contexte, avec la Maison départementale de l'intelligence artificielle dont le rôle est d'informer, d'innover, de proposer des formations et de faire une place de plus en plus importante aux start-up et entreprises du département.

Le rapport porte principalement sur la gouvernance de cette Maison départementale. Vous avez indiqué que l'Université Côte d'Azur, la CASA, la Chambre de commerce, et évidemment le Département, seraient parties prenantes et donneraient l'impulsion nécessaire. Il vous est donc proposé de le faire au travers d'un syndicat mixte qui en fixera les objectifs, et de confier le fonctionnement opérationnel à une association, ce qui permettra d'inclure les entreprises privées dans le projet.

Avec ce projet, nous aurons également la possibilité d'abriter un observatoire des impacts sociétaux de l'intelligence artificielle. Je rappelle que ce projet est naturellement centré autour de l'humain. Je souligne l'adéquation de l'intelligence artificielle avec la charte européenne et la déclaration de Montréal qui l'encadre sur le plan éthique de manière importante.

Différents axes seront mis en œuvre au fur et à mesure du développement du projet. Nous pouvons citer, puisque c'est l'une de nos compétences, le « bien vieillir ». Il s'agira de l'une des 32 chaires créées par l'Université Côte d'Azur et qui entre donc pleinement dans cette opération.

Il vous est donc proposé d'approuver les statuts du syndicat mixte.

Une note au rapporteur vous a également été transmise avec un certain nombre de points, notamment la demande à M. le Préfet de saisir la commission départementale de la coopération intercommunale, de façon à autoriser la création de ce syndicat mixte. Il est également proposé d'adapter légèrement les projets de statuts du syndicat mixte et de rappeler que la désignation des conseillers départementaux aura lieu bien entendu après la création du syndicat. Vous avez aussi un paragraphe sur la déclaration de Montréal et l'observatoire des impacts sociétaux de l'intelligence artificielle, ce qui constitue un point important au cœur de notre projet.

Voilà rapidement présenté ce projet qui aura de grandes conséquences pour notre Département.

**M. le Président.**- Je vous remercie. De par votre métier, de par votre situation à Roquefort, et de par vos responsabilités à la CASA, vous connaissez parfaitement ce sujet et êtes au cœur du dossier de l'intelligence artificielle avec l'Université Côte d'Azur.

*Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous propose également de désigner des titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical dudit syndicat : M. ROSSI, Mme DESCHAINTRÉS, Mme BORCHIO-FONTIMP, M. SCIBETTA et moi-même en tant que titulaires ; Mme SATTONNET, Mme GOURDON, Mme DUHALDE-GUIGNARD, M. DUPLAY et M. BARTOLETTI en tant que suppléants.

*Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### **10. OPERATION D'INTERET NATIONAL ECOVALLEE – CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT 2019-2032 - AVENANT AU PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2011 - 2026**

**M. LOMBARDO.**- Ce rapport présente un sujet important puisqu'il concerne les missions et les politiques d'aménagement et de développement du territoire menées par le Département. Cette Opération d'intérêt national (OIN) Ecovallée voit son contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 prolongé, avec un avenant au protocole de partenariat

2011-2026 qui vise à consolider un programme d'aménagement révisé de l'OIN et à valider un financement complémentaire au protocole de partenariat 2011-2026. Ce financement, fixé pour le Département à 4,35 M€, est constitué d'apport foncier, en substitution partielle de la cession des terrains de La Baronne.

Je rappelle le contexte : le périmètre de l'OIN Ecovallée recouvre une superficie de 10 000 hectares environ répartis sur 15 communes. Cette opération vise à mettre en œuvre un développement de ce territoire susceptible d'engendrer de nouveaux modèles d'aménagement, de travail, d'habitat et de loisirs. Le protocole de partenariat 2011-2026, signé avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Commune de Nice et l'EPA Plaine du Var, formalise l'ambition générale autour de quatre thèmes : la gestion des risques et l'environnement ; le transport et la mobilité ; les grands équipements et les fonctions métropolitaines ; le renouvellement urbain. Ce protocole acte les opérations d'aménagement stratégiques qui sont au nombre de quatre : le Grand Arénas ; Nice Méridia sur la commune de Nice ; La Baronne et le pôle inter-rives La Baronne – Lingostière ; l'éco-quartier de Saint-Martin-du-Var.

Sur la base du protocole, un plan d'affaires a été établi. Les participations des partenaires interviennent à la fois en réduction des dépenses via des apports fonciers, des facilités de paiement sur le foncier et des contributions en numéraire. Les prévisions globales de bilan d'aménagement conduisent à un coût total de 378,9 M€, le déficit étant estimé à 64,4 M€. La répartition des contributions s'établit comme suit : 21,48 M€ pour l'État ; 10,74 M€ pour la Région ; 10,74 M€ pour le Département ; 12,8 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur ; 8,67 M€ pour la Ville de Nice.

Je rappelle que, dès la création de l'OIN, le Département s'est investi dans la définition de l'ambition de ce projet d'envergure. Gestionnaire du domaine public du fleuve Var, il s'est également fortement investi dans la réalisation des ouvrages de protection contre les inondations qui permettent aujourd'hui d'aménager l'Ecovallée. De même, le Département était gestionnaire du site Natura 2000 et cette compétence est désormais transférée au SMIAGE dont il est un contributeur majeur.

Le Département continue de participer à la préservation du milieu naturel au travers de la mise en valeur du parc naturel des rives du Var. Il participe au plan d'affaires par des participations financières, des apports en foncier et des facilités de paiement sur le foncier. Enfin, il permet la relocalisation du MIN grâce au déplacement du Centre de recherches économique et d'actions techniques (CREAT) de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

En termes de bilan intermédiaire, trois des opérations majeures citées au protocole ont été engagées : Nice Méridia, Grand Arénas et La Baronne. Le CREAM, sous maîtrise d'ouvrage du Département, a été livré au courant de l'été 2018. Cela permettra la relocalisation des activités du MIN par la Métropole Nice Côte d'Azur.

En ce qui concerne le bilan opérationnel et le financement, l'avenant détermine le cadre de nouvelles opérations : Grand Méridia, avec l'extension au nord et à l'ouest de la ZAC Méridia ; Lingostière sud ; Hameau de La Baronne.

Un nouveau bilan opérationnel est établi, intégrant la période 2019-2032. Il fait état d'un total de dépenses de 815 M€, le total actualisé sur les seules opérations déjà engagées s'établissant à 470,5 M€. Le déficit global est de 90,5 M€ dont 64,4 M€ sont déjà financés. Le déficit supplémentaire de 26,1 M€ est découpé suivant la clé de répartition initiale. La synthèse des contributions des partenaires est la suivante : 8,71 M€ pour l'État ; 4,35 M€ pour la Région PACA ; 4,35 M€ pour le Département ; 5,20 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur ; 3,52 M€ pour la Ville de Nice, soit un total de 26,1 M€. La contribution complémentaire du Département s'effectuera uniquement par apport de foncier. Les contributions des autres partenaires s'effectueront par contribution numéraire annuelle supplémentaire à partir de 2027. Pour le Département, le montant correspondant à la dernière année de contribution dans le cadre du protocole est réajusté à 150 000 € au lieu de 144 000 €.

Dans le cadre du respect de l'ambition initiale, le Département partageait ce projet pour l'Ecovallée qui devait contribuer à une ambitieuse stratégie économique pour la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle reposait sur un projet de territoire vertueux grâce à l'accueil d'entreprises innovantes, non polluantes au sein de quartiers favorisant la mixité des usages. L'effet de levier des opérations sur le développement économique métropolitain était la principale motivation. Elles devaient générer sur 15 ans un potentiel de 27 000 emplois confortés par la réalisation de 4 300 logements environ. Le projet partenarial d'aménagement 2018-2032 qui est proposé aujourd'hui conserve l'ambition de la création d'emplois mais augmente aussi considérablement le nombre de logements à construire : environ 7 800 logements supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux 5 000 déjà prévus ainsi qu'aux 750 prévus sur les communes environnantes. Ces 13 550 logements prévus à la construction par l'EPA viendront s'ajouter à ceux réalisés dans les zones à urbaniser situées dans la Plaine du Var. Je précise que 22 orientations d'aménagement et de programmation et 34 emplacements en mixité sociale et d'autres zones à urbaniser, aux potentialités non décrites, ont été recensés dans le périmètre. Le plan local d'urbanisme métropolitain prévoit la construction de 27 000 nouveaux logements d'ici 2030.

Ainsi, le développement harmonieux de la Plaine du Var, que le Département appelle de ses vœux, pourrait être compromis par une concentration de l'habitat qui s'éloigne de l'ambition d'une éco-vallée exemplaire. Plusieurs projets d'immeubles de bureaux sont achevés ou en cours d'achèvement mais les emplois créés restent à venir et les nouvelles activités récemment installées à Méridia sont essentiellement commerciales, en pied d'immeubles, surtout en délocalisation et non en création.

Le Conseil départemental s'interroge donc et s'inquiète que l'Ecovallée ne parvienne pas à atteindre son objectif de création de ces emplois nouveaux dans les Alpes-Maritimes, en synergie avec les autres grands pôles économiques azuréens.

Le Département s'interroge aussi sur le bilan actuel du développement de la richesse économique et pense qu'il ne permet pas d'engager la construction de zones résidentielles créatrices, comme nous le savons tous, de flux pendulaires de véhicules pouvant congestionner toute la vallée.

Une même préoccupation concerne les équipements publics nécessaires, et plus particulièrement ceux dédiés à la petite enfance et à l'enseignement, qui devront être prévus et réalisés à l'échelle de toutes les opérations de la Plaine du Var. Certains ouvrages ont fait l'objet d'accords spécifiques : la requalification du boulevard du Mercantour et de la route de La Baronne ; la gare routière du pôle multimodal - à laquelle le Département participe financièrement - et la réalisation d'équipements scolaires, notamment d'un collège permettant d'accueillir les nouveaux élèves liés au développement de la Plaine du Var. Il est cependant nécessaire que l'aménageur, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice, facilitent la mise à disposition du foncier pour la construction du nouveau collège.

A partir de ce constat intermédiaire, une réflexion doit être portée sur les deux rives pour mesurer avec précision les impacts d'un projet d'aménagement global en matière d'équipements publics. La programmation d'un voire de deux collèges reste à confirmer au plus vite et à anticiper.

Le Département émet ainsi le souhait de conserver l'esprit initial de la création de l'OIN et de l'Ecovallée en privilégiant un développement économique avec les fondamentaux de qualité de vie et de qualité de la nature. Une programmation centrée en majorité sur la production de logements intensifiés reproduit un type d'aménagement qui a montré ses limites et qui est désormais rejeté par nos concitoyens. Il convient donc, dans ces espaces à enjeux globaux, de rester dans le cadre d'un développement socialement équilibré sur le respect des espaces naturels, sur la recherche d'un nouveau modèle de développement pour l'agriculture dans la Plaine du Var et sur une ambition environnementale affirmée.

Le Département sera donc vigilant et exprimera, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration de l'EPA, sa volonté de conserver l'ambition originelle du projet Ecovallée.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport éminemment important. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.** - Je vous remercie. Je vais essayer d'être aussi court que possible, bien qu'il s'agisse d'un sujet fleuve. N'y voyez pas de malice avec l'emploi de ce terme mais au milieu de cette vallée coule un fleuve, je pense qu'il faut le rappeler. Sous cette vallée coule aussi un fleuve souterrain. Je pense qu'il faut aussi le rappeler.

Confrontés à cette opération dite d'intérêt national, qui consiste en fait en une urbanisation de la basse vallée du Var, baptisée sans rire « éco-vallée », il faut faire simple et rappeler des constantes.

Je voudrais en effet nous situer à un niveau de principes, et non à un niveau de constat de ce qui a été fait, de ce qui le sera ou de ce qui ne le sera pas. Il y a en effet un certain nombre de principes.

Je voudrais citer deux phrases, issues d'un rapport remis par la mission d'inspection spéciale de l'environnement en 1999 dans le cadre de la DTA. Ce rapport sonne comme un avertissement lorsqu'il recommande de « *garder naturelle ou agricole une grande partie de la plaine à échéance de la DTA.* » Le rapport précise plus loin : « *Le développement durable (je préférerais dire soutenable mais c'est une querelle de mots) signifie la possibilité de transmettre aux générations qui suivent des choix ouverts de développement. Hypothéquer en une génération ce qui reste du territoire plat de la vallée et du département interdirait ces choix ultérieurs. Cette approche intergénérationnelle conduit aussi à s'engager plutôt sur un scénario d'aménagement gardant ouverte une large partie de la plaine, agricole ou naturelle.* »

C'est dans le même rapport. Ce n'est pas moi qui parle, ni un écolo basique et primaire, ce que je ne suis pas, mais un ingénieur des mines, membre du conseil général des ponts et chaussées, missionné par un des ministères qui chapeautait le processus de la directive territoriale d'aménagement. L'OIN fait exactement l'inverse du développement durable en exploitant à fond la ressource foncière de la basse vallée du Var.

Il faut rappeler que le maître d'œuvre de cet EPA est l'État qui, sans le moindre respect de la DTA qu'il devrait défendre en tant que document de planification de premier rang – c'est le rôle de l'État de faire respecter ce type de document, d'autant plus qu'il en est le producteur – accepte sans sourciller que l'on construise un stade sur l'emplacement prévu pour l'emplacement du MIN, acceptant aussi, dans la foulée, l'installation au même endroit d'un complexe commercial majeur. De même, il permet la disparition de surfaces agricoles protégées à La Baronne pour y installer le MIN qui se retrouve privé de son emplacement prévu. Par un jeu de taquin bien connu, cela amène à déplacer aussi le CREAT, la Chambre d'agriculture, etc. L'État tolère aussi de ce fait des programmes immobiliers extrêmement lourds sur la nappe du Var qui, soyons clairs, viennent troubler le cours souterrain d'un fleuve réputé très instable et capable de très forts débits de crue.

En prime, il faut bien se poser des questions car enfin, l'État est à la barre, et ce sont des fonds publics qui paient les équipements nécessaires (routes, digues, aménagement du lit mineur du Var) et tout ça pour permettre la réalisation d'opérations privées, entre autres déplacer des sièges d'administration ou d'entreprises qui se trouvent au centre de Nice, dans des sites plus favorables à des opérations immobilières de prestige. Ainsi, certains esprits chagrins, dont je ne partage pas, bien sûr, les appréciations mais que je rapporte tout de même, estiment qu'il s'agit d'une vaste opération de spéculation foncière, aidée par un ruissellement, le terme est à la mode, de fonds publics et sans tenir compte des intérêts de la vallée elle-même, de ses habitants actuels, des exploitants qui y vivent et de ses éventuels habitants futurs.

J'adhère complètement aux arguments exposés dans ce rapport. Les emplois qui correspondraient à l'implantation de cette somme de logements n'existent pas. Quand bien même existeraient-ils, il faudrait au préalable insérer dans le futur tissu urbain les moyens de déplacement que cette nouvelle population demandera. Ces remarques ne sont pas encore une prise de conscience de la programmation d'un développement non durable de la vallée mais elles constituent, du moins de la part du Conseil départemental, un début de prise de conscience, et il est tout à fait étonnant que, malgré ces réserves fortes, le même rapport propose de valider cet avenant de prorogation. Il y a une manière ici d'ignorer de la main gauche ce que fait la main droite et cela me gêne beaucoup. Comment peut-on avoir de telles réserves, formulées de manière aussi claire et pertinente, et dire que ce n'est finalement pas grave et qu'on va quand même le voter. Je ne le comprends pas.

Je voudrais compléter un peu en évoquant une autre initiative, celle-ci très vertueuse, du Département : le SMIAGE. Le SMIAGE mène actuellement un travail de fond sur la résorption du risque inondation, et c'est un beau travail, utile, bien mené, efficace. Ce travail vient pallier les conséquences d'un aménagement peu prévoyant déjà ancien, que l'on doit aux aménageurs du passé, des années 1960, dont les élus actuels ne sont évidemment pas responsables. Je ne voudrais pas que les élus des années 2060 se retrouvent confrontés à un problème autrement plus épineux qui serait la conséquence de la consommation excessive du territoire, et du risque aggravé qui en résulte, dans le cadre d'opérations du type OIN, sans ignorer en plus les problèmes sociaux qui seront la conséquence de cette consommation d'espaces fonciers et de la concentration urbaine. Il est vrai que ceux qui en ce moment soutiennent ces aménagements ne seront plus là pour rendre des comptes le jour venu, mais ce n'est pas une raison. Merci.

**M. le Président.**- Merci. Mme MONIER.

**Mme MONIER.**- Je suis un peu étonnée de ce que j'entends en tant que modeste élue de la Ville de Nice. Lorsque nous travaillons sur l'OIN, nous avons prévu des logements, certes, mais nous sommes également en train de prévoir de nombreux lieux de vie : crèches, écoles, un EHPAD, etc. Nous travaillons d'ailleurs sur un projet qui sera le premier en France à regrouper une crèche, une école et un EHPAD. Nous avons aussi prévu une cuisine centrale qui sera la première de France à ne plus utiliser de plastique, avec des circuits courts et un mode de fonctionnement qui ne consommera pratiquement rien puisqu'il produira de l'électricité. Nous avons aussi la ligne 3 qui parcourra la vallée et permettra les déplacements. Nous permettrons d'ailleurs à tous les Niçois et à tous ceux qui viendront de la métropole de venir travailler sur Nice en laissant leurs voitures et en utilisant les transports à 1 €. Nous avons aussi une immense coulée verte qui va permettre aux Niçois de profiter de ce poumon vert, comme nous l'avons fait à Nice et dans différents quartiers.

C'est une réflexion menée dans la concertation qui permettra aux Niçois, et à ceux qui viendront habiter à Nice, d'habiter des logements écoresponsables, ce qui était aussi un engagement pris pour permettre aux habitants de vivre dans leur quartier, de profiter de logements adaptés, et en même temps d'être à côté de leur travail et d'avoir toutes les infrastructures.

Vous parlez d'intergénérationnel, c'était l'objectif : il ne s'agit pas de faire une cité-dortoir où l'on viendrait caser des gens. Justement, la réflexion a mûri par rapport à ce qui a été fait trente ans en arrière. Certains étaient peut-être déjà élus à cette époque. Ils n'avaient pas vu qu'il fallait justement implanter et faire vivre les habitants dans leur quartier en leur permettant de travailler et de s'épanouir. C'est la vision qui a été voulue au niveau de l'OIN. Ce ne sera pas quelque chose qui ne sera que bétonné. Je vous rassure. Vous n'avez qu'à venir visiter et nous nous ferons un plaisir de vous montrer tout ce que nous avons mis en place.

**M. le Président.**- Merci. M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Pour compléter les propos de Mme MONIER sur cette crainte de bétonisation de la Plaine du Var, je rappelle que l'OIN couvre quand même 10 000 hectares environ et que nous sommes sur 2 % d'urbanisation et de création sur ces 10 000 hectares. On dit qu'il faut des zones agricoles : je suis le premier à le dire. Sur ma commune, j'ai 20 hectares de zones agricoles mais je ne trouve aucun agriculteur pour venir aujourd'hui travailler la terre, notamment parce qu'ils n'ont plus d'aides ni de subventions. Si vous avez des agriculteurs qui veulent venir travailler l'agriculture aujourd'hui, il est très difficile d'en trouver, et Dieu sait si Saint-Laurent-du-Var, je prends cet exemple parce que je le connais bien, était une terre agricole.

Malgré cela, la Métropole a mis, avec ses 49 communes, plus de 10 000 hectares de zones agricoles, ce qui n'est pas rien, et plus de 550 hectares de zones naturelles qui nous avaient été demandées à l'époque par M. le Préfet. Rien que sur la Plaine du Var, comme l'a rappelé précédemment M. SCIBETTA, il y a 119 hectares de zones agricoles et 164 hectares de zones naturelles supplémentaires. Cela montre que tout est réfléchi et pensé pour avoir une qualité de vie sur la Plaine du Var.

Quant aux conséquences de l'urbanisation, je rappelle aussi une obligation de la loi SRU. Sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, l'État nous pénalise parce que nous ne construisons pas assez de logements. Je donne des avis défavorables parce que nous considérons que ce n'est pas le lieu pour des habitations mais l'État prend la main sur ces avis défavorables et émet des avis favorables. Nous voyons alors surgir des bâtiments, sans l'avis de la municipalité. Amender la loi SRU me semble très compliqué mais il faut avoir cette réflexion sur ces logements sociaux imposés à toutes les collectivités, y compris à la Métropole qui évidemment n'y échappe pas, puisque nous ne pourrions jamais atteindre le niveau de logements sociaux imposé par l'État. Malgré tout, les collectivités ne veulent pas non plus être au service de l'État sur ces logements sociaux et avoir des villes sur-urbanisées au détriment de la qualité de vie et des espaces de vie.

Il est toujours possible de tout critiquer et de dire que ce sera bétonisé mais, comme l'a rappelé Mme MONIER, vous verrez aussi 25 hectares de parcs paysagers. Ce n'est pas rien. En plus de ces 25 hectares, 30 hectares seront dédiés uniquement au sport. Nous visons donc bien la qualité de vie sur la Plaine du Var. J'entendais un collègue nous expliquer tout à l'heure que le département des Alpes-Maritimes augmentait sa démographie. Ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, notre démographie décline en raison du coût de la vie.

Il faut donc aussi être raisonnable car sinon, nous n'allons plus pouvoir recevoir les personnes qui travaillent et qui ont des difficultés aujourd'hui pour se loger. Il faut donc contrôler l'urbanisation et prévoir des zones pour avoir cette qualité de vie nécessaire dans les Alpes-Maritimes, cette attractivité pour ce beau département, mais aussi créer de l'emploi. Aujourd'hui, il y a plus de 4 600 emplois pour 1 435 logements réalisés. Le ratio est donc à peu près de trois emplois pour un logement. Cela montre que cette terre attire aussi les entreprises, et il nous en faut puisque ce sera aussi l'avenir de ce département. Nous avons tous les atouts, entre mer et montagne.

Vous évoquiez la situation il y a 20 ans mais regardez comment étaient nos villes il y a 20 ans. Aujourd'hui, nous réfléchissons aux déplacements entre le moyen pays, le haut pays et le littoral. Sur la commune de Saint-Laurent, celle de Cagnes, et sur les autres communes de la rive droite, je n'attends qu'une chose, c'est d'avoir des trams ou autres moyens de transport beaucoup plus rapides. Nous en avons besoin. Entre le pont de la Manda à Carros et le pont Napoléon III, soit environ 12 kilomètres, il n'y a aucun pont pour traverser le Var. Dans le cadre du déplacement du MIN à La Baronne, ces aménagements, que nous devons faire avant tout transfert du MIN et qui seront faits, sont une nécessité. A défaut, nous nous retrouverons en difficulté. Il y a donc aujourd'hui cette vision d'aménager à la fois la rive droite et la rive gauche de façon cohérente, avec tous les aménagements nécessaires que les maires souhaitent pour renforcer l'attractivité des communes. L'horizon 2030 est à la fois loin et proche puisqu'il est de notre devoir et de notre responsabilité d'aménager la ville de demain. Nous sommes tous représentés dans l'EPA, c'est-à-dire la Région, le Département, la Métropole, les villes, et nous travaillons tous en bonne intelligence. Il en va de l'avenir et du devenir de nos enfants, avec tout ce que nous allons faire pour ce département.

Je vous remercie, M. le Président, pour avoir remis cette délibération à l'ordre du jour. Il est normal d'être vigilants. Nous devons tous l'être vis-à-vis de cette peur qu'il peut y avoir. Il faut expliquer comment tout cela va se gérer. C'est aussi le souhait du Président de la Métropole, Christian ESTROSI, d'aménager avec cette population en attente, et d'éviter aussi les dérapages que nous avons connus il y a bien des années avec les quartiers et les ghettos. Au contraire, il faut à la fois de l'habitation, de l'aménagement des parcs paysagers et des entreprises, tout cela dans un département qui est le fleuron de la région. Je vous remercie quoi qu'il en soit encore une fois, M. le Président, d'avoir remis à l'ordre du jour cette délibération.

**M. le Président.**- Merci. Mme SATTONNET.

**Mme SATTONNET.**- Merci M. le Président d'avoir précisé dans la délibération que vous nous proposez un certain nombre d'inquiétudes et de réticences. Merci toutefois de poursuivre l'engagement du Département au service de l'aménagement du territoire. Personnellement, j'ai effectivement un certain nombre d'inquiétudes et pour autant je voterai cette délibération, parce que le Département a toujours pris sa part dans les grandes questions d'aménagement du territoire, et en particulier sur ce secteur identifié dans la directive territoriale d'aménagement de 2003 comme le secteur stratégique de développement du département des Alpes-Maritimes.

Il est stratégique à bien des égards. Tout d'abord parce qu'il est extrêmement mal aménagé et organisé depuis 50 ans. Stratégique aussi parce que c'est un lieu de transport et de convergence de différentes vallées. Stratégique également parce que porteur d'énormément d'infrastructures, d'équipements publics et de structures économiques. Il constitue donc un lieu stratégique de développement des Alpes-Maritimes. C'est pour ces raisons que le Département, depuis 10 ans déjà, a pris toute sa part, tout d'abord en matière de prévention des inondations puisque nous avons la responsabilité sur ce bassin d'emploi de prémunir les emplois, les entreprises et les habitants de ce secteur. Nous l'avons fait ensuite en prenant la domanialité du fleuve, en travaillant sur la création d'un SMIAGE, et parce que nous avons également à cœur de participer à l'amélioration et au déplacement du MIN.

Nous avons donc toujours pris nos responsabilités sur ce secteur mais aujourd'hui, il y a de grandes interrogations. Je voterai ce rapport mais je souhaite que l'État, puisque le PLU métropolitain est en cours, prenne aussi sa part de responsabilité. Une OIN, ce n'est pas, Mme MONIER, même si nous avons bien entendu l'intérêt pour la Ville de Nice, une opération d'intérêt niçois. Ce n'est pas non plus, M. SEGURA, l'occasion de concentrer dans ce lieu les logements SRU que l'État impose aux Communes. Ce serait une grave erreur que de considérer cette OIN sous cet angle. Ce doit être un équilibre d'économie, de déplacements, de transports et de logements. C'est le principe constitutionnel de développement durable qui doit présider à cette OIN. Or aujourd'hui, à travers le PLU, avec 1 600 logements, c'est-à-dire 4 500 ou 5 000 habitants au minimum de plus sur le secteur de la route de La Baronne, c'est-à-dire de Saint-Laurent jusqu'à Carros, avec une voirie qui n'est absolument pas au niveau, avec un PLU qui supprime les emplacements réservés pour élargissement de voirie, avec la suppression du transport qui était prévu dans le schéma d'organisation de l'OIN, le transport par téléphérique entre La Gaude et le cœur de l'OIN : aucun signal n'est au vert sur la question du développement durable. Nous n'avons qu'une seule certitude : nous allons créer 27 000 logements dans ce secteur qui était au départ une opération de développement stratégique du Département.

De plus, je veux bien que l'on parle d'emploi mais qu'on ne parle pas d'IBM. IBM n'est pas venue dans l'OIN mais était dans l'OIN. IBM La Gaude est en effet dans le périmètre de l'OIN. Cette entreprise s'est simplement déplacée sur Nice en perdant au passage la moitié de ses emplois.

Je souhaite donc que nous continuions, puisqu'il y a matière et besoin d'aménager mieux et plus proprement cette Plaine du Var mais je souhaite également que l'État, à travers le PLU qui est en cours d'élaboration, reprenne d'une certaine manière la main pour que cette OIN soit digne du nom qu'elle porte et de l'objet qu'elle portait au départ, avec un équilibre, comme le veut le principe constitutionnel de développement durable, entre l'économie, le social et l'environnement sur ce territoire.

**M. le Président.**- Merci beaucoup Mme SATTONNET. M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Pour répondre à Mme SATTONNET, l'équilibre doit naturellement se faire. Je pense que c'est ce qui se passe aujourd'hui dans le cadre du PLU, avec à la fois un mixage sur l'économie, le transport et l'ensemble du développement sur la Plaine du Var. M. le Président, je crois que vous avez discuté avec M. ESTROSI sur ces sujets qui pouvaient poser problème. Il faut de la cohérence. On ne peut pas dire que l'on a peur et que l'on va voter contre ou pour, alors qu'il y a des assurances de la part du président de la Métropole sur tous ces sujets. Nous sommes aussi aujourd'hui en pleine concertation publique, et il est possible de faire des dires et de faire part de toutes ces craintes et ces observations soulevées ici en séance. C'est naturellement ensemble que nous allons construire cette Plaine du Var. Ensemble, et non pas les uns contre les autres, puisque c'est dans l'intérêt même du Département, de nos collectivités et surtout de nos administrés. Nous avons tous envie de réussir, et c'est parce qu'il y a des craintes et des questionnements légitimes que nous allons dépasser beaucoup de clivages pour répondre à la demande de nos administrés.

**M. le Président.**- Merci M. SEGURA. J'ai effectivement reçu de la part de Christian ESTROSI, dans le cadre du PLU métropolitain, des réponses aux questionnements que nous avons pu poser avec les élus du Département des Alpes-Maritimes. Mais ce n'est pas pour autant que, sur cette perspective à très longue échéance, tout est levé, construit et ficelé. Je le répète. C'est pour cela que j'apprécie que le débat s'installe et que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice et ses inquiétudes de manière très sereine. Il faudra qu'au niveau de l'EPA et du conseil d'administration – j'y reviens puisque tout va se bâtir dans ce cadre – nous puissions avancer de concert et que les élus qui représentent le Conseil départemental aient une voix qui pèse. C'est un peu ce que je demande dans le débat d'aujourd'hui avec force et vigueur.

Mme SIEGEL.

**Mme SIEGEL.**- Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. Mme SATTONNET l'a très bien souligné, ce rapport donne lieu à des réserves et des inquiétudes. Je suis solidaire du vote de la majorité et j'entends que le Département a pris des engagements, qu'il a toujours pris ses responsabilités et qu'il continuera à le faire. Néanmoins, mon canton, et notamment La Gaude, est très fortement impacté par l'OIN. Personnellement, je suis très inquiète sur son évolution, notamment sur La Baronne. C'est pourquoi je souhaite m'abstenir sur cette délibération. J'ai entendu ce qu'a dit Mme MONIER, avec les beaux projets qui sont sur Nice et la volonté de maintenir un équilibre entre la qualité des logements, le nombre de logements et la proximité des emplois. Mais sur la rive droite, je ne vois pas où cela pourrait se faire, notamment sur La Baronne. Nous avons perdu IBM et actuellement, je ne vois pas de projet économique ni de création d'emplois sur ce secteur. En revanche, il y a un grand nombre de projets de logements, sans que tout soit bien défini.

En ce qui concerne les zones agricoles, sur La Baronne, il se trouve que l'on va sacrifier des zones agricoles pour y construire des aménagements. Dans le PLU métropolitain, certaines zones à urbaniser sont passées en zones naturelles ou agricoles mais, pourquoi ne pas déjà conserver les zones agricoles qui existent ?

Quant aux aménagements, il y a visiblement de très beaux projets sur Nice. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de terrain convenable pour construire un collège qui était prévu en rive gauche. Il n'y en a pas en rive droite. Peut-être faudrait-il avancer sur ces projets ? Peut-être faut-il continuer à travailler et ne pas bloquer le système mais, effectivement, il faudra que nous soyons extrêmement vigilants. Je rappelle aussi que la directive territoriale d'aménagement avait pointé du doigt un certain nombre de déséquilibres, notamment le fait que le secteur économique et les zones de logements étaient mal reliées. En rive droite, ce déséquilibre est renforcé et nous n'allons pas vers une amélioration. C'est pour cela que je m'inquiète beaucoup pour mon territoire et que je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. le Président.**- Merci. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- La première fois qu'il a été question de l'OIN ici, c'est-à-dire le 21 décembre 2008, il y a 11 ans, j'étais le seul à m'être abstenu sur ce projet. Certes, il fallait mettre de l'ordre dans la vallée. Je suis tout à fait d'accord. Mais j'avais peur qu'en même temps que cet ordre, on y mette aussi beaucoup d'autres choses. J'ai soutenu cette position face à Christian ESTROSI qui me demandait de revenir en arrière et de voter ce projet. Je ne l'ai pas fait. Au regard de ce qui s'est passé en 11 ans, je ne regrette pas de m'être abstenu à l'époque.

Par ailleurs, j'ai écouté le discours d'Anne SATTONNET avec beaucoup d'intérêt. C'est un discours intelligent, équilibré et juste. Ce discours juste pourrait être le mien et rejoint d'ailleurs le mien. Je suis ravi d'avoir entendu ce que j'ai entendu. Ce qui me ravit moins, c'est de constater que néanmoins, les projets existent, la structuration urbaine lourde existe. Ce n'est pas parce que l'on fait une coulée verte sur ce qui était avant une collection d'exploitations agricoles existantes que l'on a préservé l'environnement. Là, on raconte ce que l'on veut, et l'on peut écouter cela en suçant son pouce pour s'endormir tranquillement, mais ce ne sont rien d'autres que des contes pour enfants. A l'heure actuelle, l'orientation de l'OIN est effectivement une orientation de structuration lourde. Je suis encore une fois tout à fait d'accord avec la position d'Anne SATTONNET qui consiste à s'adresser à l'État pour lui demander de cesser d'accepter les dérives qui ont existé jusqu'à ce jour dans l'application de l'OIN et dans le refus de s'en tenir aux orientations de la DTA. L'arbitre en la matière est bel et bien l'État qui, jusqu'à présent, a accepté beaucoup trop de choses. Comme le dit Anne SATTONNET, nous devrions l'inviter à cesser d'accepter ces dérives.

Pour l'instant, je ne vois pas de position ferme de l'État sur la cessation de l'acceptation des dérives. Je voterai donc évidemment contre. Si un jour je vois que l'on arrive à s'attacher d'abord à remettre de l'ordre dans cette vallée avant d'essayer entre guillemets d'y remplir le sac, alors je changerai d'avis, puisque je ne suis pas buté. Mais pour l'instant, je constate que, sous couvert de mettre de l'ordre, on essaie de remplir le sac. Cela ne me convient pas du tout et je suis tout à fait d'accord pour que l'on rappelle à l'État son rôle de régulateur.

**M. le Président.**- Nous voyons que le débat recentre le problème. L'EPA est géré par l'État. Nous en appelons effectivement à ce que l'État fasse appliquer les règles comme il se doit puisque c'est l'État qui nous a incités à venir sur cette opération.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Mme SIEGEL a évoqué les problématiques de la carte scolaire et des collèges mais je rappelle que, dans le cadre de la Plaine du Var, il y a aussi un projet de collège avec le Département, pour voir la meilleure situation géographique pour ce collège. C'est à l'étude, avec l'EPA et avec le Département. En tous cas, dans le cadre de cette Plaine du Var, nous sommes très sensibilisés sur l'aménagement d'un collège et pourquoi pas, même si ce n'est pas dans le cadre du Département, d'un lycée.

**M. le Président.**- Merci. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Je me suis largement exprimé ce matin. Contrairement à M. VINCIGUERRA, en 2008, notre groupe avait pensé que c'était une bonne chose que de lancer ce programme d'organisation et d'ordonner le développement de la vallée du Var. Nous avons voté pour. Je l'ai rappelé ce matin. Nous l'avons fait également en 2012 lorsqu'il s'était agi de signer les conventions. Nous y avons cru et c'était une nécessité absolue.

Je ne vais pas développer les arguments avancés par les uns et par les autres. Ils se rejoignent pour dire qu'il y a une situation de grande gravité sur l'avenir de cette vallée, et plus largement sur le département puisque c'est le cœur de celui-ci dont il est question. Ce sont des arguments que vous avez tous développés, sauf ceux qui veulent à tout prix avancer au même rythme, de la même façon, et même en accélérant tout ce qui s'est fait jusqu'à maintenant. Tous ces arguments vont dans le sens d'une conclusion consistant à dire non. Non, ou prenons le temps de réfléchir. Posons-nous un moment pour réfléchir. Si la majorité de cette assemblée émet ce vote négatif mais en même temps constructif, en demandant que les choses soient revues avec l'État et avec tous les autres partenaires, nous aurons la certitude qu'il y aura une réflexion. Elle sera ce qu'elle sera mais je pense que, lorsque l'on échange, on trouve des solutions. Si vous ne le faites pas, le train est parti, et vous ne l'arrêterez plus. Je ne sais pas combien de représentants nous avons à l'EPA mais ce ne sera en tous cas pas suffisant pour que les choses changent.

Nous ne représentons que deux voix dans cette assemblée mais aussi peut-être un peu de sagesse malgré tout. Ma profession m'a amené à m'occuper de la vallée du Var et notamment de l'agriculture dans cette vallée. Effectivement, 20 hectares de zone verte au cœur de la ville de Nice, c'est un magnifique projet. Dans ces 20 hectares de zone verte, je les connaissais les agriculteurs qui étaient là : c'étaient des familles qui y ont vécu et c'étaient pour l'essentiel des fermiers. Aujourd'hui, c'est globalement un terrain vague. On peut en refaire une zone agricole mais à condition de ne pas bétonner. C'est juste l'argument du cœur. Pour l'essentiel, je pense qu'il ne faut pas avoir peur.

Il ne s'agit pas de dire : non, c'est fini, nous voulons complètement autre chose. Mais n'est-ce pas l'occasion d'imposer une pause de réflexion pour construire autrement ? C'est l'appel que je lance.

**M. le Président**.- M. CIOTTI.

**M. CIOTTI**.- C'est un dossier majeur, stratégique sans doute pour l'avenir de notre Département. La Plaine du Var, et donc l'OIN dans laquelle elle se situe, constitue à la fois la colonne vertébrale mais sans doute aussi la moelle épinière de notre département. C'est autour de cette Plaine du Var que se structure notre département. Je voudrais aborder l'examen de ce rapport avec responsabilité et avec gravité.

L'OIN peut être la pire ou la meilleure des choses. Elle a été imaginée, conçue, pour être ce site exceptionnel de dimension nationale mais surtout de dimension internationale, qui devait à la fois être un lieu d'attractivité internationale, protéger l'identité naturelle de cet espace, et aboutir à installer au cœur des Alpes-Maritimes, au cœur de Nice, une zone tournée vers le futur, vers les technologies de la recherche et du développement durable.

Le constat, d'autres avant moi l'ont dressé. Cette OIN a été conçue en 2005. Christian ESTROSI était ministre délégué à l'Aménagement du territoire auprès de Nicolas SARKOZY. J'étais à l'époque son conseiller au ministère, et Jean-Michel DREVET - qui a été par la suite Préfet des Alpes-Maritimes - était le directeur de cabinet du ministre. Je peux dire, certains y trouveront peut-être une absence d'humilité, avoir pris une part dans cette décision. Le constat portait sur la nécessité de remettre de la cohérence sur ce site, dans une zone totalement désordonnée où, depuis des décennies, les boîtes à chaussures commerciales s'étaient additionnées aux boîtes à chaussures commerciales, évinçant progressivement les zones agricoles mais aussi dévitalisant nos cœurs de ville et les fragilisant en introduisant une concurrence avec le tissu urbain qui fait la vie d'une ville, le tissu commercial et artisanal.

Il est vrai que cette zone était totalement désordonnée. Ces objectifs, comme Francis TUJAGUE vient de le rappeler, nous les partageons tous. Il y avait cet espoir de faire de ce territoire à la fois une zone d'excellence économique qui donnerait cette possibilité de créer un second Sophia-Antipolis sur le département des Alpes-Maritimes, de mieux diversifier notre activité économique et de compléter le poids de l'activité touristique dans nos attraits économiques pour le département.

C'était en 2005. Nous sommes aujourd'hui près de 15 ans plus tard. Nous pouvons donc dresser un premier bilan. Les objectifs que nous poursuivions à l'époque sont-ils au rendez-vous aujourd'hui ? Je ne le crois pas. Je ne pense pas que ces objectifs, du moins pour l'instant, aient été atteints. Avons-nous attiré aujourd'hui de grandes entreprises internationales ? De grands laboratoires de recherche ? De grandes écoles ? Est-ce que nous avons créé cette impulsion ? Je ne le crois pas. Aujourd'hui, il y a une dynamique immobilière qui en effet s'est installée, et il y a surtout la poursuite d'un urbanisme commercial toujours aussi fort que celui que nous craignons il y a 15 ans, et malheureusement de plus en plus fort.

On peut dresser tous les bilans en termes de création d'emplois mais, comme cela a été dit tout à l'heure par un intervenant, nous avons le sentiment que les bâtiments qui s'installent en vident d'autres qui existent déjà dans d'autres zones, et qu'il y a une espèce de course en avant immobilière de la part de certains acteurs immobiliers. Ce risque doit être pris en compte. C'est notre responsabilité collective. Je souhaite la réussite de l'OIN et je souhaite que ses objectifs initiaux soient enfin atteints mais les objectifs en termes d'emplois ne le sont pas du tout. Lorsque je vois certains immeubles et que l'on me dit qu'il y a 1 100 emplois à Connexio et au Crown : 570 viennent de la Métropole, je n'ai pas le sentiment que ce soient des emplois qui traduisent une implantation économique internationale ; et au Crown, ce sont 534 emplois qui viennent d'IBM, de SPADA et d'EDF. Ce sont des établissements qui existaient auparavant, mais ailleurs. L'objectif économique initial est donc pour l'instant en devenir. J'utilise un propos responsable. Et en tous cas, il n'est pas installé aujourd'hui.

Quant à l'objectif de cohérence environnementale, il y a un projet urbain de qualité, j'en conviens, bien sûr, sur la zone autour de l'aéroport. Nous constatons qu'il y a une certaine cohérence sur le Grand Arénas. Sur le reste, nous en sommes très loin. Aujourd'hui, quel est l'état des lieux qui nous est proposé ? Je rappellerai que, dans cet objectif de protection environnementale, le Département a pris ses responsabilités : endiguement du Var, mise en place du parc naturel départemental du Var, création du SMIAGE, mise à disposition dans le premier protocole des terrains qui devraient accueillir le nouveau MIN. Rappelez-vous, même si cela avait été traité de façon polémique, le combat que j'ai livré pour refuser de signer ce transfert tant que nous n'avions pas obtenu les garanties que les 80 000 mètres carrés de commerces initiaux qui devaient être construits sur le site du MIN actuel ne soient revus à la baisse à hauteur de 10 000 mètres carrés. Cette démarche a été constructive et positive, et nous avons obtenu une avancée que je salue, notamment grâce à l'intermédiation du Préfet Georges-François LECLERC. Aujourd'hui, nous sommes dans ce même moment où l'histoire hésite. Et j'ai sincèrement envie que l'OIN soit une réussite, que ce soit un lieu où l'on installe la création d'emplois, et un lieu où les habitants qui vont y résider trouvent une qualité de vie à la hauteur de leurs espérances.

Quels sont les chiffres cités aujourd'hui qui me préoccupent et m'inquiètent ? Je ne le dis pas de façon polémique parce que je sais aussi qu'il y a des contraintes imposées de façon déraisonnable par l'État. Quand on impose 35 % de logements sociaux dans le protocole qui nous est proposé, je dis que c'est totalement irresponsable et que les élus ne doivent pas accepter. Ils ne peuvent accepter cela. Je voudrais citer quelques chiffres : le protocole initial de 2012 prévoyait en 15 ans 27 000 emplois créés et 4 300 logements. Il y avait un ratio d'un logement pour cinq ou six emplois environ. C'était assez cohérent. Aujourd'hui, nous sommes dans une problématique très largement différente puisqu'on nous propose, dans le périmètre de l'EPA, 13 000 logements, c'est-à-dire 7 800 logements de plus, quasiment 8 000 de plus. J'ajoute que, dans le PLU métropolitain, 27 000 logements supplémentaires sont prévus. Je ne sais pas combien relèvent de ce périmètre. Nous estimons que 20 000 logements relèveraient de ce périmètre, dans la Plaine du Var et les coteaux. Christian ESTROSI, dans la présentation qu'il a faite du bilan d'Ecovallée le 15 mars dernier au MIPIM à Cannes, soulignait qu'à terme, il y aurait 30 000 logements.

C'est une citation et c'est un encadré de *Nice-Matin*. 30 000, c'est le nombre de logements à terme dans l'Ecovallée. Ces logements – je ne sais pas si ce seront 20 000 ou 30 000 mais a minima 13 000 dans l'EPA – se répartissent, en tous cas dans le protocole actuel, sur trois sites : Grand Méridia, c'est-à-dire au nord et à l'ouest de Méridia actuel, Lingostière sud et La Baronne. 6 380 logements de plus sur Grand Méridia, c'est-à-dire entre Nice-Matin et le stade ; 860 à Lingostière sud ; 560 à La Baronne. Et là-dessus, nous avons 35 % de logements sociaux, soit 2 230 pour Grand Méridia et 301 logements sociaux pour Lingostière sud. Au total, entre Lingostière et le commissariat des Moulins, nous avons donc 2 531 logements sociaux. Il peut y avoir quelques chambres universitaires du campus de l'apprentissage qui pourraient être qualifiées de logements sociaux. Je pense qu'il y en aura sans doute une centaine qui viendront en déduction.

Je voudrais citer un chiffre. Avant que nous lancions l'opération ANRU des Moulins, il y avait 2 996 logements aux Moulins. Cela a été une opération de renouvellement urbain extrêmement importante. Le premier financeur était d'ailleurs le Département des Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, au terme de cette opération, il y a 2 530 logements sociaux. Cela veut dire, je m'aperçois de ce calcul à l'instant, qu'il y a 1 logement de plus qu'aux Moulins dans la partie nord. Je le dis avec responsabilité. En tous cas, ce n'est pas ma conception de l'aménagement urbain. Je ne pense pas qu'il convienne de concentrer, dans un périmètre aussi faible, 2 530 logements sociaux. Je pense que c'est une erreur profonde. Il faut naturellement des logements, il faut naturellement du logement social, je suis favorable à une mixité sociale mais concentrer 35 % de logements sociaux avec les critères d'affectation que nous connaissons, cela concentrera à nouveau tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui. Cela me paraît contradictoire, voire incompatible, avec la zone d'excellence économique et touristique que l'on veut faire de ce site.

Je dis donc aujourd'hui avec responsabilité qu'il faut revenir sur ce sujet. Il faut que nous y revenions collectivement. Ce n'est pas un débat l'un contre l'autre. Il y a des critères globaux. En 5 ans, la ville de Nice a perdu 2 000 habitants. C'est la seule ville de France avec Paris qui a perdu des habitants. En 5 ans, la population de la métropole est restée à peu près stable. A-t-on besoin aujourd'hui de prévoir la construction d'une ville qui sera l'équivalent de Saint-Laurent-du-Var de l'autre côté du Var ? Ce sera l'équivalent de Saint-Laurent-du-Var, M. le Maire de Saint-Laurent-du-Var, en face. Je le dis aujourd'hui.

Nous aurions très bien pu bloquer ce dossier, ne pas le présenter ou nous y opposer. Je ne suis pas dans cet état d'esprit. Je souhaite que l'OIN se poursuive. Encore une fois, l'OIN peut être le pire ou le meilleur. Néanmoins, nous devons modifier et infléchir profondément ce qui est fait. C'est une question de rapport et d'équilibre. Quand on est à 35 % de logements sociaux, quand on est à 2 500 logements, quand on est à près de 7 300 logements nouveaux, uniquement dans le secteur Lingostière sud et Grand Méridia, cela me paraît très sincèrement beaucoup trop. Cela me paraît par là même risqué. C'est une approche sociale, économique. Je veux que ce territoire soit un succès économique, un succès social, et que les gens y vivent bien. Rappelons-nous les erreurs d'urbanisme faites dans les années 70.

Je me rappelle quand, enfant, je voyais se monter les camemberts des Moulins. Nous voyions cela d'une modernité totale. Cela paraissait tellement beau, moderne, novateur. Là, nous avons la même démarche. Nous voyons les immeubles qui poussent comme des champignons sur la voie Simone Veil, mais regardons déjà ceux qui ont été construits il y a 7 ou 8 ans pour voir s'ils ont bien vieilli et demandons-nous ce qu'ils seront dans 10, 15 ou 20 ans.

Aujourd'hui, il faut réfléchir à 10, 15 ou 20 ans, et non réfléchir au mois de mars prochain. Il faut réfléchir à ce que nous allons porter pour les générations à venir. Qu'allons-nous faire sur les plans économique, social et environnemental ? Certains ont peut-être été plus anticipateurs que d'autres, j'en conviens M. VINCIGUERRA, mais cette préoccupation est au cœur de tous nos concitoyens, avec notamment la problématique de l'artificialisation des sols. Dans cette zone, on parle de 842 000 mètres carrés de construction. Bien sûr, le pourcentage peut paraître faible par rapport à 10 000 hectares mais, dans une petite zone, cette densification est selon moi contradictoire avec l'esprit que nous avons voulu donner : Ecovallée, le parc naturel des Rives du Var. C'était cette volonté de mettre en place ce cordon, cette trame verte qui était dans la DTA au départ. Certains parlaient du risque de bétonisation et ce risque est présent. Il est là, il est majeur. En plus, il ne s'accompagne pas d'un vrai projet économique et social abouti et conçu. Pourquoi ? Pour qui construisons-nous aujourd'hui ces logements, dans une zone à enjeux essentiels ? Je ne parle que des logements et non des bureaux. Ces bureaux, par qui seront-ils remplis en permanence ?

Attention, soyons donc extrêmement prudents. Je propose qu'avec le Président, nous rencontrions Christian ESTROSI pour remettre à plat collectivement ces évolutions – ensemble, nous serons peut-être plus efficaces face à l'État - et dire que nous les refusons aujourd'hui. Elles ne sont pas porteuses d'avenir pour notre territoire ni pour ses populations. Voilà à ce stade ce que je voulais souligner. Je souhaite que la majorité vote ce rapport mais, personnellement, je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Président.**- Merci M. le Président de la commission des finances pour ces précisions parfaites. M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Permettez-moi juste d'interpeller M. le Député et Président de la commission des finances sur ses propos qui rejoignent finalement notre analyse sur l'urbanisation de cette Plaine du Var. Je l'ai dit et je le répète : lorsque l'État impose aux maires un certain nombre de logements sociaux, c'est-à-dire 35 %, la seule alternative en cas de refus est qu'il prenne la main sur les permis, qu'il impose une pénalité, et les maires se retrouvent carencés sur leur commune. Vous le savez très bien, M. le Président de la commission des finances, et vous savez très bien que c'est l'État qui impose ces 35 % sur la Plaine du Var. Ce n'est pas Christian ESTROSI. Le parallèle que vous faites aujourd'hui en agitant cette peur me semble un peu déplacé. Vous faites un parallèle avec un quartier soutenu aujourd'hui par une politique de la ville que Dominique ESTROSI-SASSONE met en place aux Moulins, dans le cadre de l'ANRU avec, je le rappelle, le quartier Porte de France Point du Jour que j'ai aujourd'hui sur ma commune, où nous avons cette problématique des logements construits n'importe comment dans les années 60 et 70, sans réfléchir à la qualité

de vie des habitants. Aujourd'hui, une politique est menée par Dominique ESTROSI-SASSONE sur ce quartier des Moulins. Je rappelle qu'un ou deux immeubles ont été démolis dans ce quartier, avec des nouveaux aménagements. Faire ce raccourci en disant, attention, la Plaine du Var peut ressembler au quartier des Moulins, me semble déplacé de votre part. Il ne faut pas montrer ses peurs.

Je suis d'accord avec vous sur ces 35 % de logements sociaux. Comme vous le savez, c'est la loi DUFLOT qui a libéré cette instrumentalisation des logements. Cela a mis toutes les communes en difficulté. Avec le précédent Préfet, nous avons des difficultés à nous entendre puisqu'il nous a imposé des logements sociaux sur la commune de Saint-Laurent-du-Var au détriment de la qualité de vie des Laurentins. Ce qui se passe sur la Plaine du Var, ce n'est pas Christian ESTROSI qui a décidé de mettre 35 % de logements sociaux mais c'est bien la loi qui l'autorise, et nous n'avons pas le choix.

Là où je suis très heureux de vous entendre M. CIOTTI, c'est lorsque vous dites que vous allez rencontrer M. ESTROSI, avec le Président du Département, pour essayer de revenir sur cette situation catastrophique imposée par l'article 55 de la loi SRU qui pose de graves problèmes d'urbanisation aujourd'hui aux collectivités. Nous voulons maîtriser notre urbanisation. La Plaine du Var fait partie de ces enjeux.

Dire qu'il n'y a pas d'objectif commercial, je pense que c'est là aussi un raccourci que vous faites. Avec l'opération autour de l'aéroport, la gare multimodale, les moyens de déplacement, le flux vers la Plaine du Var, il y a l'envie d'attirer de grandes entreprises mais il faut en avoir les moyens, notamment en termes de déplacement. Il y a donc cette vision et il faut être vigilant sur cette vision, comme vous l'êtes, et en discuter sur les dix prochaines années. Nous sommes aussi désireux d'attirer la partie touristique. Si nous voulons attirer de grandes entreprises, de grandes enseignes et pourquoi pas de grandes écoles, travaillons ensemble – et la main est enfin tendue des deux côtés – pour nous permettre d'avoir cette Plaine du Var en pleine cohérence.

Mais, je le répète, n'agitez pas cette peur en disant que demain, ce quartier ressemblera aux Moulins. C'est aussi peut-être se moquer des habitants et leur dire qu'on ne les respecte pas. N'agissons pas des peurs, soyons responsables de ce que nous disons, et surtout travaillons ensemble pour que ces 35 % qui nous sont imposés par l'État ne soient plus un quota obligatoire. Défendons nos collectivités sur leur attractivité et sur la possibilité de faire, avec leurs conseils, un développement qu'elles ont elles-mêmes programmé dans leur mandat. Merci en tous cas pour cette main tendue avec Christian ESTROSI.

**M. le Président.**- Merci M. SEGURA. M. CIOTTI. Nous arrêterons ensuite les échanges, à défaut, nous allons polémiquer. La tenue des débats a permis jusqu'à maintenant de l'éviter. Essayons de garder le cap.

**M. CIOTTI.**- Puisque M. SEGURA souhaite installer une petite polémique, je précise que je me suis toujours opposé à la loi SRU à l'Assemblée nationale. C'est une loi mauvaise pour la République puisqu'elle participe aujourd'hui d'une politique de contrainte sur les

collectivités qui n'est pas profitable à ceux qui sont en attente de logements. Je suis partisan d'une politique qui favorise une réelle mixité sociale. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les riches vivaient avec les pauvres dans les mêmes immeubles, au cœur des villes. Puis, dans les années 70, on a fait ces ghettos à l'extérieur des villes, et on en paie aujourd'hui un prix terriblement lourd. Si vous rénovez le Point du Jour, c'est qu'il y a des problèmes au Point du Jour. Si on a rénové les Moulins, c'est qu'il y avait des problèmes aux Moulins, et il y en a toujours. Il y a aujourd'hui 50 % de chômeurs chez les jeunes aux Moulins. Il y a deux fois plus de taux de pauvreté et deux fois plus de chômage dans ces quartiers. Socialement, on n'a donc pas réglé ces problèmes. Il y a des problèmes de sécurité. C'est le Département des Alpes-Maritimes qui a financé le plus la rénovation des Moulins. Si nous l'avons fait, c'est parce qu'il y a ces problèmes. Dans ce quartier, il y avait une concentration énorme de logements sans aucune activité économique. Le projet de l'ANRU visait à casser cela. Et c'est pour cela – et non pour stigmatiser qui que ce soit - que je mets en garde sur le fait d'éviter de reproduire, quelques kilomètres plus haut, le même modèle.

La loi SRU n'impose pas que l'on concentre dans quelques kilomètres carrés plus de 7 300 logements nouveaux dont 2 250 logements sociaux. Cela, ce n'est pas la loi SRU mais ce qui a été décidé par l'OIN. Au débat que nous devons ouvrir, j'ajouterai d'ailleurs la Région puisque l'OIN est un établissement public d'État où les collectivités ont la majorité : la Métropole, la Région et le Département.

Il ne s'agit pas d'arrêter tout le protocole. Il y a des projets naturellement intéressants en termes d'infrastructures, d'équipements, etc. Je forme le vœu que beaucoup d'entreprises s'installent demain, qu'il y ait des transports, etc. Il y a des projets et nous les finançons. Pour la ligne 3 du tramway, nous apportons par exemple 6 M€. De même, concernant la 202 bis, dans l'OIN, c'est le Département qui a assuré la quasi-intégralité de son financement. Nous avons donc toujours été sur ces projets et il ne faut pas les arrêter. Mais si vous avez ce nombre de logements, c'est-à-dire 13 000, et cette population, cela posera des problèmes conséquents de déplacement. Quand on va faire des logements sur les coteaux à Saint-Jeannet, imaginez l'état dans lequel sera chaque matin la route d'accès à Saint-Laurent-du-Var. De même pour la route de La Gaude. Tout cela doit être réfléchi puisqu'il n'y aura pas le tramway, à moins que d'ici le mois de mars on annonce un tramway montant vers Vence. Pourquoi pas ? Mais à défaut de cette annonce, il y aura quelques problèmes routiers.

Je dis donc : attention. Chacun est libre mais, pour ma part, je considère que, dans une dizaine de kilomètres carrés ou peut-être un peu plus, mettre 2 250 logements sociaux, c'est-à-dire 35 % des logements, entraînera une rupture d'équilibre. Je le dis et je vous demande de respecter ma position, comme je respecte la vôtre.

**M. le Président.**- Merci mes chers collègues. Je pense que nous arrivons au terme du débat sur ce dossier. Les débats, et je vous en remercie, ont été les plus factuels et les plus apaisés possible. Le côté politique aurait pu s'en mêler mais vous êtes restés sur un objectif de privilégier l'efficacité, et sincèrement, je pense que c'est ainsi qu'il est possible d'avancer.

Pour ma part, ces débats me confortent dans l'idée qu'il faut être au cœur de l'EPA pour pouvoir en discuter. Nous aurions pu avoir une attitude bloquante mais l'EPA se serait alors fait sans nous. C'était une possibilité que le Président de la Métropole ou celui de l'EPA pouvait avoir, c'est-à-dire nous sortir du jeu. Je suis donc heureux que nous ayons été des lanceurs d'alerte. Je suis également heureux qu'Alpes-Maritimes Ensemble réponde à notre sollicitation sur la nécessité que nous soyons pris en compte au sein de l'EPA, bien que nous ne soyons pas majoritaires. Pour cela, les représentants du Conseil départemental auront désormais l'oreille encore un peu plus ouverte de la part du Président de l'EPA. En définitive, comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous, la responsabilité de l'État et du Préfet des Alpes-Maritimes est en jeu avec cette loi SRU. Nous avons un nouveau Préfet dans les Alpes-Maritimes, et la prochaine étape sera d'avoir une réunion de travail avec lui pour réaffirmer notre souhait de pouvoir participer et peser sur les décisions de l'EPA. Personnellement, je n'ai jamais été de ceux qui considèrent qu'il faut renoncer à la traversée du fleuve lorsque le point de non-retour a été franchi. Nous avons franchi la moitié du guet, allons jusqu'au bout, et essayons d'être maîtres de notre destin en étant autour de la table.

Je vous propose donc de passer au vote. Je précise que M. AZINHEIRINHA, en tant que partie prenante de la Métropole, ne participera pas au vote. M. CIOTTI ne prend pas part au vote également, de même que Mme PIRET. J'ai entendu également l'abstention de Mme SIEGEL.

*Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention de Mme SIEGEL, vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).*

*Mmes DUHALDE-GUIGNARD, PIRET et MM. AZINHEIRINHA et CIOTTI ne prennent pas part au vote.*

## **11. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

**M. LOMBARDO**.- Ce rapport propose d'autoriser le président du Conseil départemental à signer le contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le SMIAGE, de modifier le règlement départemental des aides aux collectivités, d'attribuer des subventions dérogatoires à la réglementation départementale en faveur de différentes communes, et d'approuver le lancement d'une étude sur le développement durable et la valorisation de la vallée de la Roya.

Le partenariat avec l'Agence de l'eau concerne une collaboration sur la période 2019-2024, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau. Il consiste à promouvoir une gestion intégrée, concertée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, catalyser les investissements des collectivités, répondre aux attentes et aux enjeux identifiés par les acteurs locaux des bassins de la Siagne, de la basse vallée du Var et dans les sous-bassins du département, et à rechercher une meilleure efficacité des actions conduites par les différents maîtres d'ouvrage dans un contexte budgétaire maîtrisé.

Cet accord se matérialise par toutes les maîtrises d'ouvrage du SMIAGE maralpin, la maîtrise d'ouvrage du Département concernant plusieurs actions que je ne vais pas lister et que tout le monde a bien en tête, l'assistance technique du SMIAGE maralpin aux communes rurales, l'assistance technique du Département aux communes littorales, le cofinancement des opérations concourant aux objectifs du SDAGE.

La deuxième partie concerne la modification du règlement départemental des aides aux collectivités. Concernant l'eau potable et l'assainissement, il convient de modifier le règlement départemental des aides aux collectivités en prévoyant de nouvelles dispositions pour l'aide à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, et pour l'aide à la réparation des dégâts causés par les intempéries, suivant des modèles, conventionnements et engagements à prendre par les collectivités concernées.

Le troisième point est relatif aux subventions dérogatoires au règlement départemental. La première dérogation concerne la Commune de Théoule-sur-Mer qui souhaite faire l'acquisition d'un navire pneumatique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention de gestion signée entre la Commune et le Département notamment. Il y a donc une subvention à hauteur de 40 % pour 22 380 €. Il s'agit ensuite d'aider la Commune de Grasse pour des travaux de sécurisation des avenues Georges Pompidou et Maréchal de Lattre de Tassigny, pour un budget de 1 203 520 €. L'aide départementale est de 40 %, pour une subvention totale de 481 408 €. Enfin, concernant la Commune de Mandelieu-La Napoule, nous proposons une aide financière de 720 000 €, soit 10 % du coût des travaux pour son projet de réaménagement des places de la Fontaine et du Château, consistant à valoriser les espaces publics, à maintenir le lien formé par le passage souterrain de la gare SNCF et à intégrer à la réflexion le parvis du Château.

Le quatrième axe du rapport est le lancement d'une étude sur le développement durable et la valorisation de la vallée de la Roya. Cette vallée est aujourd'hui en prise à des problématiques d'aménagement liées notamment à la mobilité, au maintien des services publics, à l'offre d'équipements culturels et sportifs. Les différentes collectivités administrant ce territoire ont sollicité le Département pour les accompagner. Le Département, qui est un acteur essentiel de la solidarité territoriale, souhaite répondre à cette demande. Il s'engage donc, aux côtés de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF) et des Communes, pour lancer une étude sur le développement durable et la valorisation de cette vallée.

**M. le Président.**- Merci M. LOMBARDO. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Je suis intervenu en commission et auprès de vous, M. le Président, à propos du lancement de l'étude sur le développement durable et la valorisation de la vallée de la Roya. Elle est sans doute utile. L'objectif de cette étude est de déterminer les actions à mettre en œuvre pour apporter des solutions à la revitalisation – absolument indispensable - d'une vallée qui est aujourd'hui sinistrée. Il s'agit aussi de définir les études pour réaliser ces actions. Lors de la dernière séance, vous nous aviez donné votre accord sur le principe de constitution d'un syndicat mixte.

Je ne sais pas si nous aurons besoin d'une étude pour déterminer les outils nécessaires. Sur le contenu, je veux bien, mais sur l'outil, en dehors de celui-ci, y en a-t-il d'autres ? Peut-être que oui. Un outil qui serait constitué entre la CARF et le Département. Je vous fais donc cette observation.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir tenu vos engagements concernant le contournement de Borghéas. Ce travail a été engagé et c'est une excellente chose pour cette vallée particulièrement dynamique qui a besoin de moyens de circulation améliorés.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour cette reconnaissance du travail engagé par nos services concernant le contournement de Borghéas. Quant à l'étude, elle est sollicitée pour déterminer le meilleur support qui pourra exister mais il est bien évident que dans notre esprit, le bon outil reste le syndicat mixte. Il s'agit plutôt d'une étude nécessaire pour en déterminer le contenu, vous l'avez bien compris. Je vous assure donc de notre volonté d'aller dans ce sens-là.

Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.*

## **12. PLAN DEPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX**

**Mme DUMONT.**- En préambule de la séance, vous avez brillamment exposé la décision du Département de soutenir la préservation du patrimoine, en proposant l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 5 M€ sur une période triennale qui sera dédiée au patrimoine religieux. Il vous est donc proposé de valider les orientations de ce plan départemental de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux. Ce plan permettra de donner cohérence, efficacité et visibilité aux opérations de restauration. Il contribuera à ce que ce patrimoine restauré soit source de renouvellement d'attractivité pour les communes. Il est également proposé de donner délégation à la commission permanente pour arrêter les modalités pratiques de sa mise en œuvre, par le biais d'un règlement d'intervention détaillé.

En commission de la culture, les débats à ce sujet ont été extrêmement riches et intéressants. J'espère vraiment que ce rapport sera voté à l'unanimité. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci pour ce rapport présenté avec efficacité, concision et précision. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vais décevoir Mme DUMONT. Je ne peux pas voter ce rapport. C'est une question de principe. Jusqu'à présent, il y a eu énormément de subventions pour restaurer des bâtiments culturels. Je les ai votées, puisque cela se plaçait sous le chapeau de la restauration du patrimoine. Concernant Notre-Dame de Paris, pourquoi faut-il aider à la rénovation de cet édifice ? Tout simplement parce que c'est un exemplaire étonnant d'une construction médiévale commencée au XII<sup>ème</sup> siècle et terminée au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, restaurée ensuite par Viollet-le-Duc au XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est un témoignage architectural d'un bâtiment et de son évolution.

Les offices qui s'y déroulent, à part les obsèques d'un certain nombre de chefs d'Etat, ne sont pas le prétexte ou la raison de restaurer ce bâtiment. La raison est qu'il s'agit d'un bâtiment exemplaire. De la même façon, les bâtiments religieux de ce département sont des bâtiments exemplaires de la culture locale mais, tout comme d'autres bâtiments historiques et un certain nombre de restes de la période protohistorique, voire des tous premiers temps de l'histoire. Je pense par exemple aux différents castellaras qui sont sur l'ensemble du département et qui mériteraient notre attention, tout simplement par attachement à nos racines celto-ligures. C'est un exemple.

Qu'il y ait un découpage en tranches et que l'on fasse une mention spéciale aux édifices religieux, cela me gêne énormément puisque cela me paraît être une forme de défi vis-à-vis de la loi de 1905. Cela ne me plaît pas du tout et je ne peux pas m'associer à une délibération qui porte ce titre. Il est question pour compenser, entre guillemets, de faire dans les mois qui viennent un autre plan de restauration du patrimoine artistique, culturel, militaire, etc., mais cela ne veut rien dire. Ce que je propose, c'est que lorsque nous ferons cette délibération de compensation, elle vienne amender celle qui est prise aujourd'hui, et que ce soit une délibération sur la restauration du patrimoine, c'est-à-dire tout patrimoine mêlé : religieux, militaire, culturel, etc. Cela pourrait à la limite aller. Mais aujourd'hui, compte tenu de la rédaction et l'orientation de ce texte, je ne peux pas m'associer au vote sur ce rapport. Cela me gêne énormément que l'on découpe en tranches, et que l'on attribue une tranche particulière, et en priorité, au patrimoine religieux.

**M. le Président.**- C'est entendu. Je regrette que vous ne participiez pas à cette programmation qui nous permettra de progresser par tranches. Il est vrai que cela se fera par tranches mais en même temps nous affichons clairement nos objectifs. Nous en mesurerons les résultats ensuite. Que l'on soit religieux ou non, le patrimoine religieux fait partie de notre patrimoine culturel. A ce titre, il mérite d'être rénové. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous avons eu un long débat sur ces questions en commission. Je ne reviens pas sur la question de Notre-Dame. C'est un patrimoine riche de notre pays, religieux certes. Que l'on saisisse cette occasion malheureuse pour dégager des moyens pour améliorer et réhabiliter le patrimoine religieux, cela me semble recevable d'autant plus que vous fixez une limite pour le cas où les moyens dégagés par ailleurs couvriraient les frais nécessaires à la

réhabilitation de Notre-Dame. Dans ce cas, le Département ne consacrerait pas de moyens à cette réhabilitation. Vous avez raison, puisqu'à trois grandes familles, ils produisent plus que les moyens de l'État consacrés à la réhabilitation du patrimoine du pays. Nous avons donc de grandes chances de conserver ces moyens. Il est vrai qu'il aurait été bien d'avoir un volet sur le patrimoine en général dans cette enveloppe globale. Vous le renvoyez à plus tard, c'est dommage mais nous voterons malgré tout cette délibération, en notant quand même que les 5 M€ seront pris sur la construction des collèges. Cela a été dit tout à l'heure par notre collègue Me BECK : moins 5 M€ d'un côté, plus 5 M€ de l'autre. Ce n'est pas gênant, ce sont des moyens d'investissement du Département. Cela ne change rien. On passe du collège au patrimoine religieux. On aurait pu avoir un volet sur le patrimoine en général.

**M. le Président.**- Nous ne prenons évidemment rien aux collèges. Les collèges continueront leur progression et seront construits tels qu'ils ont été programmés. Ce sont simplement des autorisations de programme déprogrammées « le temps de » mais ce sont des écritures comptables et budgétaires. Il n'y a absolument pas de politique des collèges qui serait amoindrie par cette délibération. Je sais que vous le savez mais autant le dire.

*Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention de M. VINCIGUERRA).*

### **13. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES**

**Me BECK.**- Ce rapport propose quelques mesures importantes concernant notre politique de ressources humaines. Elles ont fait l'objet d'un vote favorable lors du passage de ces dossiers en comité technique : l'adaptation des emplois de la collectivité ; l'adoption d'un dispositif particulier d'aménagement du temps de travail ; des nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et élus départementaux ; la fixation des ratios pour les avancements d'échelons spéciaux et la révision des taux de promotion pour l'avancement de grade des agents départementaux : sur ce point, les taux d'agents promouvables ont été augmentés, soit 50 % pour les catégories C et B, 30 % pour l'accès au premier grade d'avancement pour les catégories A, et 40 % pour le second grade d'avancement. De plus, pour les agents ayant réussi un examen professionnel, les grades accessibles par cette voie bénéficieront d'un taux de promouvables de 100 %.

Les autres mesures sont les suivantes : la possibilité de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public bénévoles dans le cadre de certaines activités du Département ; la signature de deux conventions relatives à des dispositions particulières concernant les sapeurs-pompiers volontaires - cette mesure était très attendue et va dans le sens d'une meilleure reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui travaillent pour notre collectivité. Nous avons enfin la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre ; la signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées ; le développement du recours aux contrats d'apprentissage dans les services départementaux.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Ce dossier marque une ouverture plus large à la promotion et aux avancements. Je précise que Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, SATTONNET, DUMONT, FERRAND, OLIVIER, PIRET, DUHALDE-GUIGNARD, GIUDICELLI, SERGI, TOMASINI et MM. LOMBARDO, ASSO, BECK, CIOTTI, GINESY, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, GIUDICELLI, OLIVIER, PIRET, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et MM. ASSO, BECK, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.*

#### **14. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2018**

**Mme SALUCKI.**- Ce rapport a pour objet de vous présenter le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2018. 92 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres ont été signés avec, pour les recettes, plus de 9 M€ au niveau des ventes et un peu plus d'1 M€ pour les acquisitions. Vous avez tous les détails dans le rapport. Je remercie d'ailleurs les services pour la précision de celui-ci.

*Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **15. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2018**

**Me BECK.**- Il s'agit d'une information sur le rapport d'activités des services départementaux. Chacun a pu le parcourir. Il est très bien fait et relate parfaitement toute l'activité de notre collectivité.

*L'assemblée prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport d'activités.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Il nous reste à approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2019.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 est approuvé à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée à 13 heures 38.*